2023-2024

PROGRAMME EN ROUTE VERS L'EXCELLENCE

WWW.FNQ.CA

FÉDÉRATION DE NATATION DU QUÉBEC

TABLES DES MATIÈRES

TABLES DES MATIÈRES 2

GLOSSAIRE 4

INTRODUCTION 5

1. IDENTIFICATION DES ATHLÈTES DE NIVEAUX ESPOIR, RELÈVE, ÉLITE ET EXCELLENCE . 6

1.1 ENTAMER LA ROUTE VERS L'EXCELLENCE PROVINCIALE : L'IDENTIFICATION DE NIVEAU ESPOIR 7

1.2 POURSUIVRE SUR LA ROUTE DE L'EXCELLENCE NATIONALE ET INTERNATIONALE : IDENTIFICATION DES NIVEAUX RELÈVE, ÉLITE ET EXCELLENCE 9

1.2.1 L'identification de niveau elite et relève en piscine 10

1.2.1.1 Admissibilité ÉLITE 10

1.2.1.2 Admissibilité RELÈVE 10

1.2.1.3 PROCÉDURE D'IDENTIFICATION 10

1.2.2 L'identification de niveau Élite et relève en eau libre 12

1.2.2.1 Admissibilité ÉLITE 12

1.2.2.2 Admissibilité RELÈVE 12

1.2.3 L'identification de niveau elite et relève en paranatation 15

1.2.3.1 Admissibilité ÉLITE 15

1.2.3.2 Admissibilité RELÈVE 15

1.3 PRÉCISIONS RELATIVES AUX IDENTIFICATIONS 16

1.3.1 Admissibilité administrative 16

1.3.2 Obligations compétitives des athlètes identifié(e)s 16

1.3.4 CAS DE FORCE MAJeURE 18

1.3.4.1 Processus de demande de cas de force majeure 18

1.3.4.2 Délais autorisés pour présenter une demande 19

1.3.5 Double identification 20

1.3.6 Remplacement d'un(e) athlète identifié(e) 20

1.3.7 Diffusion de la liste des athlètes identifié(e)s 20

1.4 AVANTAGES ET SERVICES RELATIFS À UNE IDENTIFICATION 21

1.4.1 GUIDE de l'athlète identifié(e) 21

1.4.2 Sport-Études – pROGRAMMES AU SECONDAIRE 21

1.4.3 Alliance Sport-Études – pROGRAMMES COLLÉGIALS ET UNIVERSITAIRES 22

2. STAGES TECHNIQUES 23

stage #1 – STAGE ET COURSE D'eau libre 24

stage #2 – STAGE PROVINCIAL ET COMPÉTITION D'eau libre 25

3. ÉQUIPES DU QUÉBEC....26
3.1 admissibilité DES ATHLÈTES aux ÉQUIPES DU qUÉBEC : 27
3.2 DÉTAILS AU SUJET DES COMPÉTITIONS AVEC L'ÉQUIPE DU QUÉBEC 27
3.3 SÉLECTION DES ENTRAINEUR(E) SUR LES ÉQUIPES DU QUÉBEC ou pour les stages techniques de la fnq....28
3.3.1 Critères d'admissibilité de base : 28
3.3.2 Modalités de sélection des entraineur(e)s (en ordre de priorité) : 28
3.3.3 Modalités de sélection des entraineur(e)s apprenti(e)s : 28
ÉVÉNEMENT #1 – CAMP PROSPECT – JEUX DU CANADA 29
ÉVÉNEMENT #2 – US OPEN – ÉQUIPE SENIOR....31
ÉVÉNEMENT #3 – INVITATION internationale KEN DEMCHUCK 33
ÉVÉNEMENT #5 – TYR PRO SWIM SERIES – ÉQUIPE SENIOR....34
ÉVÉNEMENT #7 – COMPÉTITION DE PRÉPARATION – JEUX DU CANADA 36
ÉVÉNEMENT #8 – CAMP DE SUIVI PARANATATION 38
ÉVÉNEMENT #9 – CAMP DE SUIVI – JEUX DU CANADA....39
4. PROGRAMMES DE SOUTIENS 42
4.0.1 Paiement des différentes aides financières : 42
4.1 PROGRAMMES DE SOUTIENs pour athlètes 42
4.1.1 Conditions nécessaires à l'admissibilité aux programmes de soutien :....42
4.1.2 Obligations des athlètes bénéficiaires des programmes de soutien : 42
SOUTIEN #1 POLITIQUE D'HOMOLOGATION DES RECORDS 43
SOUTIEN #2 soutiens pour ONTARIO JUNIOR INTERNATIONAL 2023....46
SOUTIEN #3 SOUTIENS POUR LES Essais canadiens de natation....48
SOUTIEN #4 Programme de support pour la préparation des athlètes aux grands jeux....49
SOUTIEN #5 AIDE À UN ÉVÉNEMENT INTERNATIONAL....50
SOUTIEN #6 accompagnement annuel en science du sport....52
5.2 PROGRAMMES DE SOUTIENs pour entraineur(e)s 54
SOUTIEN #7 formation professionnelle scientifique des entraineur(e)s 55
SOUTIEN #8 forum aquatique....56
SOUTIEN #9 Programmes de mentorat / d'accompagnement 57
Accompagnement de besoin Spécifique....57
Mentorat Provincial (Accompagnement annuel) 58
Bourse d'exploration....59

GLOSSAIRE

Les termes et acronymes suivants seront utilisés pour faciliter la lecture.

TERMES	DÉFINITIONS
Athlète	Sauf spécification, désigne l'ensemble des athlètes en piscine, en eau libre et en Paranatation
CCE	Championnat Canadien de l'Est
CCO	Championnat Canadien de l'Ouest
CCN	Championnat Canadien de Natation
CCJ	Championnat Canadien Junior
CCU Sports	Championnat Canadien U Sports (Universitaire)
CIP/IPC	Comité international paralympique (International paralympic comite)
Club	Club civil affilié à la Fédération comme prévu par les politiques et règlements généraux de la FNQ
En voie / on track	Performances qui entrent dans une charte de performance établie par Natation Canada
Équipe universitaire	Une équipe universitaire de natation du réseau du RSEQ et membre en règle de la FNQ.
World Aquatics	Fédération internationale des sports aquatiques (anciennement FINA)
FNQ	Fédération de natation du Québec
Grands jeux	Championnats internationaux pour lesquels les athlètes sélectionnés représentent le Canada **En Natation/Eau libre :** Les Jeux Olympiques, les Championnats du monde World Aquatics, les Championats du monde World Aquatics 25m, les Jeux du Commonwealth, les Jeux Pan Pacifiques, les Jeux Pan Américains, les Universiades, le Championnat du monde junior World Aquatics, les Championnats Pan Pacifiques Juniors et les Jeux Olympiques de la jeunesse **En Paranatation :** Les Jeux Paralympiques, les Championnats du monde WPS, les Jeux du Commonwealth, les Championnats Pan Pacifiques et les Jeux Para Pan Américains
LCM	Piscine de 50m (grand bassin)
Ministère	Ministère rattaché au sport et loisir au Gouvernement du Québec
Athlète compétitif	Identifie un athlète en piscine et en eau libre, inscrit à la FNQ dans la catégorie « athlète compétitif »
Paranageuse ou paranageur	Identifie une paranageuse ou un paranageur inscrit(e) à la FNQ dans la catégorie « athlète compétitif »
RSEQ	Réseau du sport étudiant du Québec
Saison	Ou « saison sportive ». Période d'un an qui couvre les activités du réseau civil, allant du 1er septembre au 31 août. *Dans le cas où des grands jeux seraient organisés aux mois de septembre ou d'octobre, ils sont considérés comme faisant partie de la saison précédente.*
SCM	Piscine de 25m (petit bassin)
U Sports	Anciennement Sport interuniversitaire canadien (SIC), est une organisation qui encadre les sports universitaires canadiens
WPS	World Para Swimming (anciennement IPC Swimming)

Utilisation des pictogrammes représentants :

La natation en piscine | La natation en eau libre | La paranatation

INTRODUCTION

La Fédération de natation du Québec (FNQ) est fière de présenter le **Programme en route vers l'excellence**, qui regroupe l'intégralité des programmes et supports tant au niveau de la piscine, de l'eau libre que de la paranatation, et qui s'adressent aux athlètes identifié(e)s de niveaux ESPOIR, RELÈVE, ÉLITE et EXCELLENCE, aux clubs, et aux entraineur(e)s.

Par ses critères d'identification, ses sélections dans les équipes du Québec et ses programmes d'aide financière, la FNQ souhaite supporter des athlètes **activement engagé(e)s dans une démarche d'excellence.**

Si des médailles internationales doivent demeurer l'objectif de tout athlète engagé(e) sur la voie de l'excellence, la FNQ attend des athlètes qu'elle supporte, qu'elles ou ils aient la volonté concrète d'accomplir :

- Des médailles aux championnats canadiens du réseau civil,
- Des sélections sur des équipes du Québec, et/ou,
- Des sélections sur des équipes canadiennes.

Les orientations de la FNQ sont axées autour de deux notions fortes :

- La volonté d'**investir pour le futur** et de rechercher une **progression constante.**
- La volonté de placer **l'ambition** et l'**engagement vers l'excellence** des athlète et des clubs comme prérequis indispensables à un quelconque support de la FNQ.

Ces lignes directrices visent la récolte de bénéfices dans les années à venir, et ce, afin que le Québec retrouve son rang de province forte, compétente et ambitieuse.

La route vers l'excellence vous est définie dans chacun des chapitres du présent document soit :

Identifications des athlètes	Stages techniques	Équipes du Québec	Programmes de soutiens
Comprendre les identifications, les avantages et obligations	Offrir des opportunités de développement pour des athlètes de tous calibres	Offrir des opportunités de sélections provinciales pour les athlètes performants	Apporter divers soutiens aux différents acteur(trice)s de la natation provinciale.

NOTE
L'intégralité des programmes et supports du Programme en route vers l'excellence est accessible uniquement aux personnes ou organisations membres en règle de la FNQ et respectueuses des politiques et règlements de la FNQ.

1. IDENTIFICATION DES ATHLÈTES DE NIVEAUX ESPOIR, RELÈVE, ÉLITE ET EXCELLENCE

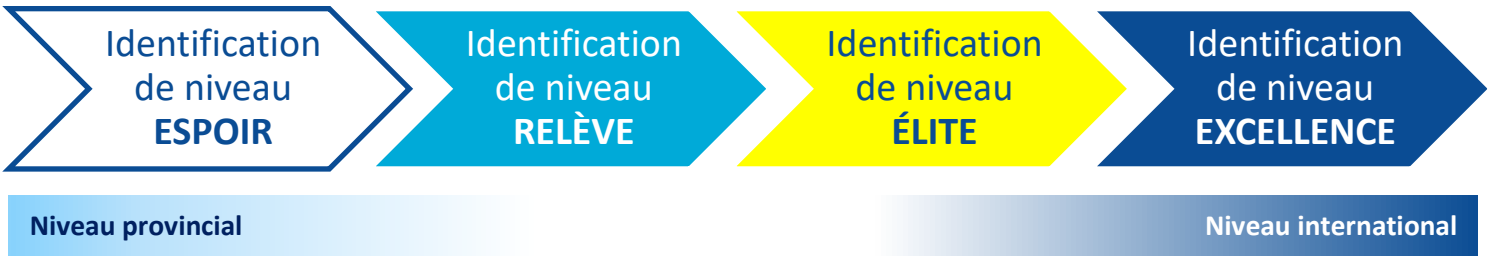

Il existe 4 types d'identification, qui seront détaillées dans les prochaines pages.

L'athlète québécois(e) pourra bénéficier de différents supports et opportunités. Elle ou il devra, dans certains cas, prendre des ententes contractuelles avec la FNQ pour les obtenir.

Il existe deux différents types de contrats :

- **Le contrat de l'athlète identifié(e) de niveau ÉLITE-RELÈVE**
  - **Pourquoi ?** Ce contrat définit officiellement les droits et devoirs de l'athlète identifié(e) de niveau ELITE ou RELÈVE par la FNQ.
  - **Pour qui ?** Pour chaque athlète officiellement identifié(e) de niveau ELITE ou RELÈVE pour l'année en cours.
  - **Comment ?** Le contrat sera envoyé directement aux athlètes concerné(e)s par courriel.

- **Contrat des équipes du Québec**
  - **Pourquoi ?** Ce contrat définit officiellement les droits et devoirs de chaque athlète sélectionné(e) pour un événement spécifique dans lequel elle ou il va représenter l'Équipe du Québec.
  - **Pour qui ?** Pour chaque athlète sélectionné(e) sur un événement précis.
  - **Comment ?** Le contrat sera envoyé directement aux athlètes concerné(e)s par courriel.

IMPORTANT :

- ***La FNQ se réserve le droit, si nécessaire et pour des raisons qu'elle jugera impératives, de modifier le contenu des programmes et/ou des montants alloués.***
- ***Toutes les communications relatives aux identifications seront envoyées à l'entraineur(e)-chef du club civil de l'athlète.***
- ***Toutes les correspondances avec les athlètes se font à l'adresse que l'athlète a mentionné lors de son enregistrement en début de saison sur la plateforme de Natation Canada. Il est donc important de la maintenir à jour.***

1.1 ENTAMER LA ROUTE VERS L'EXCELLENCE PROVINCIALE : L'IDENTIFICATION DE NIVEAU ESPOIR

CRITÈRES D'IDENTIFICATION

Les athlètes identifié(e)s de niveau ESPOIR en natation pour toutes les disciplines (Piscine/Eau libre/Paranatation) doivent remplir au moins une (1) exigence compétitive ainsi que l'exigence d'entrainement selon les critères énumérés ci-dessous :

EXIGENCES COMPÉTITIVES

En piscine

L'athlète affilié(e) à la FNQ souhaitant obtenir une identification de niveau espoir en piscine doit répondre aux critères suivants dans l'ordre :

1. **Être âgé(e) entre 12 et 17 ans au premier jour d'une compétition énumérée au critère 2**
   Ensuite
2. **Avoir participé à un de ces événements dans une épreuve individuelle du programme olympique :**
   - Participation à la Coupe du Québec Junior OU
   - Participation à la Coupe du Québec Senior OU
   - Participation au Championnat Québécois OU
   - Participation à la Coupe des Régions ET avoir atteint durant cette compétition au moins une (1) performance individuelle du programme olympique, égale ou supérieure au pointage World Aquatics ci-dessous :

	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans
Garçons	255	320	345	365	385	395
Filles	290	350	380	400	420	430

Important : *l'écart de niveau entre garçons et filles s'explique par le fait que les nouveaux critères d'identification de niveau Espoir ont été calqués sur les précédents standards, qui comportaient de grandes différences de niveau entre les sexes. Le pointage World Aquatics des garçons a été révisé 2 fois jusqu'à maintenant. Les critères seront ajustés une dernière fois en 2024 pour qu'ils arrivent au même niveau que celui des filles.*

L'athlète affilié(e) à la FNQ âgé(e) entre 18 et 21 ans, au premier jour de la compétition, doit avoir participé à un de ces championnats dans une épreuve individuelle du programme olympique :

- Championnats canadiens juniors
- Championnats canadiens de l'Est / Ouest
- Championnats canadiens de natation
- Essais canadiens de natation

En eau libre

L'athlète affilié(e) à la FNQ âgé(e) entre 14 et 21 ans au premier jour de la compétition, doit avoir participé au :

Championnat Québécois d'eau libre – Une des épreuves officielles de championnat pour sa catégorie d'âge (épreuve complétée dans les temps réglementaires : 15 minutes maximum pour le 5km et 30 minutes maximum pour le 10km après le premier par sexe et âge simple).

En paranatation

L'athlète affilié(e) à la FNQ âgé(e) entre 12 et 21 ans au premier jour de la compétition, doit avoir participé à un des événements suivants dans une épreuve paralympique de sa classe sportive :

- Coupe du Québec Junior
- Coupe du Québec Sénior
- Championnat Québécois

EXIGENCES D'ENTRAINEMENT MINIMUM
• Les athlètes de 12 ans doivent s'entrainer au minimum 3 fois par semaine • Les athlètes de 13-14 ans doivent s'entrainer au minimum 5 fois par semaine • Les athlètes de 15-16 ans doivent s'entrainer au minimum 6 fois par semaine • Les athlètes de 17 ans et plus doivent s'entrainer au minimum 7 fois par semaine **Une preuve d'entrainement pourra être demandée en tout temps.**
CYCLE D'IDENTIFICATION
• L'athlète est identifié(e) pour une durée d'un an, allant du 1er novembre suivant la réussite des critères jusqu'au 31 octobre suivant. • La liste pourra être révisée ponctuellement durant l'année et publiée en ligne sur le site Internet de la FNQ au www.fnq.ca /excellence/

1.2 POURSUIVRE SUR LA ROUTE DE L'EXCELLENCE NATIONALE ET INTERNATIONALE : IDENTIFICATION DES NIVEAUX RELÈVE, ÉLITE ET EXCELLENCE

Le programme d'identification des athlètes est basé sur les normes du Programme de Soutien au Développement de l'Excellence du Ministère (PSDE), et concerne des athlètes :

- Activement engagé(e)s dans une démarche de performance.
- Qui ont la qualification sur une équipe canadienne comme objectif.

Les identifications de niveaux ÉLITE ou RELÈVE ne doivent pas être perçues comme une récompense pour une performance passée, mais comme une aide accordée pour un accompagnement vers une réussite future.

DÉFINITION DES IDENTIFICATIONS DE NIVEAUX RELÈVE, ÉLITE ET EXCELLENCE			
EXCELLENCE	Les athlètes qui reçoivent un brevet de Sport Canada selon les critères de Natation Canada; ou qui ont reçu une identification à titre exceptionnel de la part du Ministère.		
ÉLITE	Les athlètes les plus performant(e)s selon les critères déterminés ci-après qui ne sont pas déjà identifié(e)s de niveau EXCELLENCE. L'objectif d'une identification de niveau ÉLITE est la préparation pour les équipes nationales Senior.		
	Piscine : 12 athlètes maximum par sexe identifié(e)s de niveau ÉLITE	**Eau Libre :** 2 athlètes maximum par sexe identifié(e)s de niveau ÉLITE	**Paranatation :** 4 athlètes maximum par sexe identifié(e)s de niveau ÉLITE
RELÈVE	Les athlètes les plus performant(e)s selon les critères déterminés ci-après qui ne sont pas déjà identifié(e)s de niveau EXCELLENCE ou ÉLITE. L'objectif d'une identification de niveau RELÈVE est la préparation pour les équipes nationales Junior.		
	Piscine : 16 athlètes maximum par sexe identifié(e)s de niveau RELÈVE	**Eau Libre :** 3 athlètes maximum par sexe identifié(e)s de niveau RELÈVE	**Paranatation :** 6 athlètes maximum par sexe identifié(e)s de niveau RELÈVE

1.2.1 L'IDENTIFICATION DE NIVEAU ELITE ET RELÈVE EN PISCINE

Critères pour la saison 2024-2025 (1er novembre 2024 au 31 octobre 2025)

1.2.1.1 ADMISSIBILITÉ ÉLITE

Pour être admissible à une identification de niveau ÉLITE en piscine, la nageuse ou le nageur devra avoir rempli les deux conditions suivantes durant la saison 2023-2024. Pour les critères de compétitions, la participation doit être dans une épreuve du programme olympique :

FINALE AUX **ESSAIS EN PISCINE** + **FINALE** AUX **CCN** + RÉPONDRE AUX CONDITIONS D'**ADMISSIBILITÉ** DE LA SECTION 1.3.1

1.2.1.2 ADMISSIBILITÉ RELÈVE

Pour être admissible à une identification de niveau RELÈVE en piscine, la nageuse ou le nageur **de moins de 20 ans** (âge au 31 décembre 2024) devra avoir rempli les deux conditions suivantes durant la saison 2023-2024. Pour les critères de compétitions, la participation doit être dans une épreuve du programme olympique :

PARTICIPATION AUX **ESSAIS EN PISCINE** + **PARTICIPATION** AUX **CCN** OU **CCJ** + RÉPONDRE AUX CONDITIONS D'**ADMISSIBILITÉ** DE LA SECTION 1.3.1

NOTES IMPORTANTES :

- En fonction du calendrier, la participation à un Grand Jeu avec une sélection canadienne ou une activité de l'équipe du Québec pourraient dispenser de l'obligation de participer à une compétition requise notamment en cas de conflit d'horaire. Dans ces circonstances, une étude au cas par cas sera faite.
- Pour les épreuves « finale contre-la-montre », le classement final de l'athlète détermine l'équivalent d'un statut de finaliste, correspondant au nombre de places prévues dans les finales régulières de la compétition concernée.
- Les essais de temps et relais ne sont pas admissibles pour valider une présence ou un statut de finaliste dans les critères ci-haut.

1.2.1.3 PROCÉDURE D'IDENTIFICATION

Les nageuses et nageurs de chaque sexe éligibles à une identification seront hiérarchisé(e)s en fonction de leur meilleur classement obtenu :

- Dans une épreuve du programme olympique
- Effectuée entre le 1er septembre 2023 et le 30 septembre 2024
- En bassin long (50m)
- Dans la catégorie Sénior (toutes catégories d'âge confondues)
- Par sexe
- Et dont la performance est enregistrée dans la base de données de SwimRankings (filtre pays : Canada).

Suite à l'extraction du classement de SwimRankings selon les filtres ci-dessus, un « classement d'identification » sera fait dans l'ordre du meilleur classement canadien obtenu par chaque athlète indépendamment de l'épreuve.

IDENTIFICATION DE NIVEAU ELITE

Excluant les athlètes déjà identifié(e)s de niveau EXCELLENCE, les athlètes éligibles à une identification de niveau ÉLITE les mieux classé(e)s dans le « classement d'identification » seront identifié(e)s de niveau ELITE jusqu'à un maximum de 12 athlètes par sexe.

IDENTIFICATION DE NIVEAU RELÈVE

Excluant les athlètes déjà identifié(e)s de niveau EXCELLENCE et ELITE, les athlètes éligibles à une identification de niveau RELÈVE les mieux classé(e)s dans le « classement d'identification » seront identifié(e)s de niveau RELÈVE jusqu'à un maximum de 16 athlètes par sexe.

BRIS D'ÉGALITÉ

En cas d'égalité de meilleur classement entre les athlètes, leur deuxième meilleur classement dans une autre épreuve du programme olympique sera utilisé pour les départager.

Le même protocole sera continué avec l'examen des meilleurs classements suivants jusqu'à temps que les athlètes puissent être départagé(e)s.

EXCLUSION : NÉCESSITÉ DE PROGRESSION (NE S'APPLIQUE PAS POUR LA SAISON 2023-2024, SERA OFFICIELLEMENT MIS EN APPLICATION EN 2024-2025)

Le maintien de l'éligibilité des athlètes identifié(e)s de niveau ELITE est soumise à une nécessité de progression détaillée ci-dessous :

Athlètes concernés : Tou(te)s les athlètes identifié(e)s de niveau ELITE depuis au moins 2 ans consécutifs.

Processus d'exclusion : Au moment de déterminer son éligibilité à l'identification, un(e) athlète ne pourra pas être identifié(e) de niveau ELITE si l'examen de ses performances démontre une régression sportive sur deux années consécutives selon les critères ci-après :

- Une régression de son meilleur pointage World Aquatics

  ET

- Une régression au classement canadien sénior au 31 août dans sa meilleure épreuve de chaque saison.

Seules les performances réalisées en bassin de 50m dans une épreuve du programme olympique seront considérées, et les épreuves de référence peuvent être différentes d'une année sur l'autre.

Réhabilitation : Dans le cas où un(e) athlète perdrait son éligibilité à une identification de niveau ELITE faute d'avoir progressé, elle ou il sera de nouveau éligible si elle ou il arrive minimalement à retrouver son meilleur niveau de performance (pointage World Aquatics ou classement canadien senior au 31 août) d'avant ses deux années de régression.

Exception : Chaque année durant laquelle un(e) athlète est finaliste A aux essais canadiens ou participe à des grands jeux avec l'équipe nationale le dispensera de prouver une progression.

1.2.2 L'IDENTIFICATION DE NIVEAU ÉLITE ET RELÈVE EN EAU LIBRE

Critères pour la saison 2024-2025 (1er novembre 2024 au 31 octobre 2025)

1.2.2.1 ADMISSIBILITÉ ÉLITE

Pour être admissible à une identification de niveau ELITE en eau libre, l'athlète devra avoir rempli les conditions suivantes durant la saison 2023-2024 :

PARTICIPATION: ESSAIS EAU LIBRE (*) + **STANDARD ESSAIS :** 1500M LIBRE + **STANDARD CCN :** 400M LIBRE OU 800M LIBRE + RÉPONDRE AUX CONDITIONS D'**ADMISSIBILITÉ** DE LA SECTION 1.3.1

1.2.2.2 ADMISSIBILITÉ RELÈVE

Pour être admissible à une identification de niveau **RELÈVE** en eau libre, l'athlète devra avoir rempli les conditions suivantes durant la saison 2023-2024 :

PARTICIPATION: ESSAIS EAU LIBRE OU ESSAIS PISCINE + **STANDARD CCE :** 1500M LIBRE + **STANDARD CCE :** 400M LIBRE OU 800M LIBRE + RÉPONDRE AUX CONDITIONS D'**ADMISSIBILITÉ** DE LA SECTION 1.3.1

NOTES IMPORTANTES :

- En fonction du calendrier, la participation à un Grand Jeu avec une sélection canadienne ou une activité de l'équipe du Québec pourraient dispenser de l'obligation de participer à une compétition requise notamment en cas de conflit d'horaire. Dans ces circonstances, une étude au cas par cas sera faite.
- L'âge à considérer pour l'obtention du standard requis est l'âge de l'athlète au 31 août 2024.
- Les standards requis (400m, 800m, 1500m libre) doivent avoir été effectués entre le 1er septembre 2023 et le 30 septembre 2024.
- (*) Dans le cas où les Essais Canadiens d'eau libre ne seraient pas organisés, la participation aux Essais Canadiens en piscine dans une épreuve du programme olympique serait alors nécessaire. Dans certaines circonstances exceptionnelles empêchant la participation d'un athlète aux Essais canadiens d'eau libre, des études au cas par cas pourraient être faites.
- Pour le critère de participation aux Essais en piscine, l'athlète doit avoir participé minimalement à une épreuve du programme olympique.
- Les essais de temps et relais ne sont pas admissibles pour valider une présence dans les critères ci-haut.

1.2.2.3 PROCÉDURE D'IDENTIFICATION

IDENTIFICATION DE NIVEAU ELITE

Excluant les athlètes déjà identifié(e)s de niveau EXCELLENCE, les athlètes éligibles à une identification de niveau ÉLITE en eau libre les mieux classé(e)s selon les priorités énumérés ci-après seront identifié(e)s de niveau ÉLITE jusqu'à un maximum de 2 athlètes par sexe.

IDENTIFICATION DE NIVEAU RELÈVE

Excluant les athlètes déjà identifié(e)s de niveau EXCELLENCE et ÉLITE, les athlètes éligibles à une identification de niveau RELÈVE en eau libre les mieux classé(e)s selon les priorités énumérées ci-après seront identifié(e)s de niveau RELÈVE jusqu'à un maximum de 3 athlètes par sexe.

PRIORITÉS

Les places d'identification seront attribuées en respectant la séquence de priorité suivante, une nouvelle priorité n'étant étudiée que s'il reste encore des places à pourvoir, ou alors si les critères de la priorité précédente n'ont été remplis par aucun athlète.

1. Classement obtenu par des athlètes québécois(e)s lors du 10km de natation marathon des Jeux Olympiques de Paris 2024.
2. Classement obtenu par des athlètes québécois(e)s lors de l'épreuve du 10km d'eau libre des Championnats du Monde 2024 à Doha.
3. Classement obtenu par des athlètes québécois(e)s lors d'une autre épreuve individuelle d'eau libre des Championnats du Monde 2024 à Doha. Le classement d'une épreuve plus longue sera priorisé sur une épreuve plus courte.
4. Classement obtenu par des athlètes québécois(e)s lors de l'épreuve individuelle d'eau libre des Jeux Panaméricains 2023 au Chili.
5. Performance par des athlètes québécois(e)s lors d'une étape de coupe du Monde World Aquatics de la saison 2023-2024, les athlètes étant classé(e)s selon leur écart en secondes par rapport à la première place, indépendamment de l'étape dans laquelle la performance a été réalisée.
   Dans le cas où un(e) athlète aurait participé à plusieurs étapes de coupe du Monde World Aquatics, la performance qui lui permet d'être le mieux classé(e) sera retenue.
6. Performance par des athlètes québécois(e)s lors d'un 10 km d'un événement désigné ci-après de la saison 2023-2024, les athlètes étant classé(e)s selon leur écart en secondes par rapport à la première place (jusqu'à un écart maximal de 10 minutes de la ou du vainqueur(e)) selon l'ordre de priorité suivant :
   1. *Championnats canadiens de natation Speedo 2024*
   2. *Aucun autre événement pour la saison 2023-2024*
7. Classement obtenu par des athlètes québécois(e)s lors de la rencontre du 10 km du Championnat québécois en eau libre 2024 (jusqu'à un écart maximal de 10 minutes de la ou du vainqueur(e), l'écart est calculé sur la ou le premier(ère) athlète du même sexe et de la même catégorie d'âge soit 14-17 ans ou 18 ans et plus).
8. Classement obtenu par des athlètes québécois(e)s de la catégorie 14-17 ans lors de la rencontre du 5 km du Championnat québécois en eau libre 2024. (jusqu'à un écart maximal de 5 minutes de la ou du premier(ère) athlète du même sexe de la catégorie 14-17 ans).

BRIS D'ÉGALITÉ

Lorsque requis, le bris d'égalité entre deux athlètes sera déterminé de la façon suivante :

1. La priorité sera donnée à l'athlète qui a complété le plus grand nombre de 10km World Aquatics au cours de la saison 2023-2024.
2. S'il y a toujours égalité, ce sera l'athlète qui a complété le plus grand nombre de 10km sanctionnés par la FNQ au cours de la saison 2023-2024.
3. S'il y a toujours égalité, ce sera l'athlète ayant le meilleur temps au 1500m Libre (bassin de 50m) durant la saison 2023-2024 (1er septembre 2023 au 30 septembre 2024).

1.2.3 L'IDENTIFICATION DE NIVEAU ELITE ET RELÈVE EN PARANATATION

Critères pour la saison 2024-2025 (1er novembre 2024 au 31 octobre 2025)

1.2.3.1 ADMISSIBILITÉ ÉLITE

Pour être admissible à une identification de niveau ÉLITE en paranatation, l'athlète devra avoir rempli les deux conditions suivantes dans la saison 2023-2024. Pour les critères de compétitions, la participation doit être dans une épreuve du programme paralympique de sa classe sportive :

PARTICIPATION **ESSAIS** + **PARTICIPATION** **CCN** + RÉPONDRE AUX CONDITIONS D'**ADMISSIBILITÉ** DE LA SECTION 1.3.1

1.2.3.2 ADMISSIBILITÉ RELÈVE

Pour être admissible à une identification de niveau RELÈVE en paranatation, l'athlète devra avoir participé à au moins 2 des 4 rencontres suivantes, dans une épreuve du programme paralympique de sa classe sportive, dans la saison 2023-2024 :

KEN DEMCHUK
ET/OU
CCN
ET/OU
ESSAIS
ET/OU
CCE / CCO

+

RÉPONDRE AUX CONDITIONS D'**ADMISSIBILITÉ** DE LA SECTION 1.3.1

NOTE IMPORTANTE :

- En fonction du calendrier, la participation à un Grand Jeu avec une sélection canadienne ou une activité de l'équipe du Québec pourraient dispenser de l'obligation de participer à une compétition requise. Dans ces circonstances, une étude au cas par cas devra alors être faite.
- Les essais de temps et relais ne sont pas admissibles pour valider une présence dans les critères ci-haut.
- **Exceptionnellement, l'atteinte du standard de qualification dans une épreuve du programme paralympique de sa classe sportive des Normes Essais 2023 sera suffisante pour respecter l'exigence de participation aux Essais.

POUR ÊTRE IDENTIFIÉ(E) DE NIVEAU ÉLITE ET RELÈVE EN PARANATATION

- Les paranageuses et paranageurs de chaque sexe éligibles à une identification sont classé(e)s dans le ''classement d'identification'' en ordre de leur meilleur pointage obtenu selon la calculatrice nationale du pointage en paranatation la plus récente de Natation Canada.
- Seules les performances réalisées dans des épreuves du programme paralympique en bassin de 50m entre le 1er septembre 2023 et le 30 septembre 2024 seront considérées.
- En cas d'égalité entre les athlètes, leur deuxième meilleur pointage sera utilisé pour les départager.
- Le même protocole sera continué avec l'examen des meilleures performances suivantes jusqu'à temps que les athlètes puissent être départagé(e)s.

Indépendamment du moment où la performance a été faite, le pointage en paranatation sera calculé selon la classe de la paranageuse ou du paranageur au 30 septembre 2024 à l'aide de la **Calculatrice nationale du pointage en paranatation de Natation Canada la plus récente**.
Cette calculatrice est disponible au https://www.swimming.ca/fr/ressources/

1.3 PRÉCISIONS RELATIVES AUX IDENTIFICATIONS

1.3.1 ADMISSIBILITÉ ADMINISTRATIVE

Pour être admissible à une identification, chaque athlète doit, en premier lieu, respecter l'ensemble des critères administratifs suivants :

- Être membre en règle de la FNQ et adhérent(e) d'un club civil québécois au plus tard le 30 septembre 2024.
- Avoir une adresse permanente au Québec au 30 septembre 2024.
- Nager en permanence dans un club civil du Québec ou une équipe universitaire canadienne ou un Centre de haute performance de Natation Canada.
- Pour les athlètes identifié(e)s de niveau ÉLITE : Être citoyen(ne) canadien(ne) et pouvoir représenter le Canada conformément aux exigences d'admissibilité énoncées dans les règlements généraux de World Aquatics et de Natation Canada.
- Pour les athlètes identifié(e)s de niveau RELÈVE : Être citoyen(ne) canadien(ne) ou avoir un statut valide de résident permanent au Canada au 30 septembre 2024 ou au moment d'être ajouté(e) à la liste d'identification en cours de saison suite à un remplacement tel que décrit à la section 1.3.6.
- Pour les paranageuses et paranageurs spécifiquement, deux critères supplémentaires :
    - Être à jour de sa classification de niveau 2 minimalement au 30 septembre 2024;
    - Être classifié(e) dans une classe reconnue pour les prochains Jeux paralympiques.

1.3.2 OBLIGATIONS COMPÉTITIVES DES ATHLÈTES IDENTIFIÉ(E)S

Obligations pour la saison 2023-2024 (1er novembre 2023 au 31 octobre 2024) afin de conserver son identification

Tou(te)s les athlètes identifié(e)s de niveau ÉLITE ou RELÈVE devront s'engager à respecter certaines obligations liées à l'obtention de leur statut. Plus précisément, les athlètes devront s'engager à poursuivre une démarche d'excellence en entrainement et en compétition en :

- Signant et respectant le contrat de l'athlète identifié(e).
- Affrontant au moins une fois par saison l'élite nationale ou internationale de son propre calibre hors du Québec (hors championnats canadiens)
    - Avant le 30 juin 2024
    - La compétition devra être préalablement approuvée par la direction technique
- Participant activement au réseau compétitif provincial et national :

  Athlètes identifié(e)s en piscine :
    - Participation obligatoire aux essais canadiens de natation en piscine, dans une épreuve du programme olympique.
    - Participation au Championnat Québécois en piscine, dans une épreuve du programme olympique, à moins d'avoir une dérogation autorisée par la direction technique.
    - Participation à un Championnat Canadien d'été en piscine, dans une épreuve du programme olympique.

  Athlètes identifié(e)s en paranatation :
    - Participation au Championnat Québécois en piscine, à moins d'avoir une dérogation autorisée par la direction technique.

- **Élite :** Participation obligatoire aux compétitions suivantes :
    - Essais canadiens de natation en piscine, dans une épreuve du programme paralympique de sa classe sportive.
      **Exceptionnellement, l'atteinte du standard de qualification dans une épreuve du programme paralympique de sa classe sportive des Normes Essais 2023 sera suffisante pour respecter cette exigence.
    - Championnat canadien d'été, dans une épreuve du programme paralympique de sa classe sportive
- **Relève :** Participation obligatoire à au moins 2 des 4 compétitions suivantes, dans une épreuve du programme paralympique de sa classe sportive :
    - Invitation internationale Ken Demchuk
    - Essais canadiens de natation
    - Championnat canadien de l'Est ou de l'Ouest
    - Championnat canadien d'été

Athlètes identifié(e)s en eau libre :

- **14-17 ans :** Participation au Championnat québécois en eau libre, dans une épreuve officielle de championnat pour sa catégorie d'âge, à moins d'avoir une dérogation autorisée par la direction technique.
- **18 ans et plus :** Participation au 10km du Championnat québécois en eau libre, à moins d'avoir une dérogation autorisée par la direction technique.
- **Élite :** Participation obligatoire aux essais canadiens d'eau libre s'ils ont lieu, sinon aux essais canadiens de natation en piscine.
- **Relève :** Participation obligatoire à au moins 1 de ces 2 événements :
    - Essais canadiens d'eau libre
    - Essais canadiens de natation en piscine.

Le non-respect d'une ou de plusieurs obligations entraînera le retrait immédiat de l'athlète fautif(ve) de la liste d'identification.

Note : *Le personnel technique de la FNQ exigera, sur demande, de l'entraineur(e) et/ou de l'athlète qu'elle(s) ou il(s) fournisse(nt) des preuves de l'engagement de l'athlète dans un programme visant la haute performance.*

1.3.4 CAS DE FORCE MAJEURE

La FNQ peut reconnaitre des cas de forces majeures dans le processus d'identification des athlètes de niveau ÉLITE ou RELÈVE ou dans l'évaluation des critères de conservation de l'identification au cours de la saison. Dans le cas où un(e) athlète ait été dans l'impossibilité de compétitionner ou d'être compétitif(ve) lors d'une compétition requise dans le processus d'identification ou dans les obligations compétitives des athlètes identifié(e)s, la FNQ pourra étudier son admissibilité au processus d'identification si l'athlète respecte l'ensemble des conditions suivantes :

- La raison du manquement est jugée exceptionnelle et hors du contrôle de l'athlète, et ce, pour une durée jugée raisonnable par la FNQ :
    - Maladie (ex. hospitalisation, absence d'entraînement prolongée, etc.)
    - Cause humanitaire (ex. décès d'un parent).
    - Changement de classe sportive en paranatation (à la hausse uniquement)

  Il est à noter qu'aucun manquement pour des raisons scolaires ne sera accepté.
  Au besoin, la FNQ pourrait demander des preuves ou un deuxième avis médical en recommandant l'athlète à un(e) spécialiste d'un centre spécialisé au choix de la FNQ.
- À l'exception de la période d'absence en question, l'ensemble de la saison de l'athlète doit avoir été complètement axée sur la recherche de performances de haut niveau (engagement au quotidien, performances en compétition, etc.).
- L'athlète doit être membre en règle de la FNQ, et en pleine possession de ses moyens afin de performer en date du 1er novembre 2025.
- Critères spécifiques pour changement de classe sportive en paranatation :
    - Objectif : Permettre à la paranageuse ou au paranageur d'avoir une période d'adaptation suite à son changement de classe sportive et ainsi être en mesure de retrouver le niveau de performance nécessaire pour être identifié(e) au même niveau qu'avant son changement de classe.
    - Le changement de classe doit avoir eu une influence sur la capacité à rencontrer les critères d'identification ou de conservation d'identification pour la saison en cours ou à venir.
    - Une demande de cas de force majeure pour cette raison peut être présentée une seule fois suite à un changement de classe sportive à la hausse.
    - Les ajustements nécessaires seront déterminés et autorisés sous la seule discrétion du comité d'évaluation des cas de force majeure de la FNQ.

1.3.4.1 PROCESSUS DE DEMANDE DE CAS DE FORCE MAJEURE

- L'athlète doit envoyer à la FNQ une lettre co-signée par elle ou lui (et un parent si l'athlète est mineur) et par l'entraineur(e)-chef de son club. La lettre devra inclure :
    - Période touchée par la demande
    - Justification médicale ou confirmation de changement de classe sportive, si applicable en fonction de la demande
    - Explication de la demande (conserver une identification actuelle suite à une absence lors d'une compétition obligatoire et/ou demande de dérogation pour une identification la saison suivante)

À la suite de la réception de la demande, un comité d'évaluation des cas de forces majeures composé de trois personnes indépendantes à la FNQ, présidé de la direction technique et assisté(e) de la coordination des programmes de performance, sera alors constitué afin d'analyser chaque demande et d'établir un jugement sur la recevabilité de ces dernières.

Dans le cas où le comité rendrait une réponse favorable, le comité d'évaluation pourra faire l'une, l'autre ou les 2 choses suivantes :

1. Renverser l'effet d'une absence ou d'une contre-performance lors d'une compétition obligatoire. Ainsi, l'athlète pourrait conserver son identification en cours de saison ou être éligible à un certain niveau d'identification pour la saison suivante même si elle ou il n'a pas été présent(e) ou finaliste lors d'une compétition désignée.
2. S'il le juge nécessaire, utiliser des performances effectuées à l'extérieur des dates prévues au processus d'identification normal pour évaluer le niveau de l'athlète.

Une fois l'évaluation du comité complétée, pour une demande en piscine et en paranatation l'athlète sera inséré(e) dans le ''classement d'identification'' et le processus normal s'amorcera ensuite. Pour une demande en eau libre, l'athlète sera comparé(e) aux autres athlètes éligibles à une identification en utilisant les performances passées disponibles et le comité décidera de la position juste de l'athlète dans la liste d'identification à sa seule discrétion.

1.3.4.2 DÉLAIS AUTORISÉS POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE

- Absence d'une compétition obligatoire : au maximum 72h après la fin de la compétition en question.
- Impossibilité d'être compétitif lors d'une ou plusieurs compétitions suite à une blessure ou une absence d'entrainement prolongée : 30 septembre 2024
- Changement de classe sportive : au maximum 14 jours après la confirmation de changement de classe sportive par Natation Canada
- Athlètes identifié(e)s de niveau Excellence : si un(e) athlète excellence se voit retirer son brevet à la fin de la saison et a dépassé les délais autorisés pour faire une demande de cas de force majeure, une demande pourra être présentée au plus tard le 30 septembre 2024.

1.3.5 DOUBLE IDENTIFICATION

Dans le cas d'une double identification (piscine et eau libre), la direction technique de la FNQ contactera l'athlète et son entraineur(e) pour que ces derniers fassent un choix définitif avant l'officialisation de la liste.

1.3.6 REMPLACEMENT D'UN(E) ATHLÈTE IDENTIFIÉ(E)

Un(e) athlète qui ne respecte plus les critères d'identification ou les obligations liées à l'identification sera retiré(e) de la liste à compter du premier jour où elle ou il ne remplit plus ces critères, et perdra par conséquent tous les privilèges liés à une identification.

L'athlète qui change de niveau d'identification ou qui est nouvellement identifié(e) suite au retrait d'un(e) athlète de la liste, pourra l'être à la condition qu'elle ou il remplisse toutes les conditions d'éligibilité de son nouveau niveau d'identification décrites dans les sections «Admissibilité administrative», «Admissibilité sportive» et «Obligations de l'athlète identifié(e)».

Si les conditions sont respectées, l'athlète substitut sera promu(e) dans la liste d'identification du niveau concerné. Sans quoi le processus de remplacement sera appliqué jusqu'à ce que la place soit comblée par la ou le premier(ère) athlète éligible.

1.3.7 DIFFUSION DE LA LISTE DES ATHLÈTES IDENTIFIÉ(E)S

Une liste de validation sera envoyée aux entraineur(e)s-chef des clubs d'appartenance des athlètes identifié(e)s en début de saison, pour confirmation. Sans retour de ces derniers, l'athlète ne pourra pas être identifié(e).

Au 1er novembre de chaque année ou dans les deux semaines suivant la diffusion, par Natation Canada, de la liste des athlètes identifié(e)s EXCELLENCE, la liste des athlètes identifié(e)s de niveau ÉLITE-RELÈVE sera diffusée publiquement par la FNQ et transmise directement aux président(e)s et entraineur(e)s-chefs des clubs. Au cours des semaines suivant cette diffusion, les athlètes ayant reçu une identification recevront le **contrat d'athlète identifié(e)** accompagné de la date limite pour la signature dudit document, ainsi que le lien pour compléter un formulaire d'identification.

Vancouver

Mai 2022

1.4 AVANTAGES ET SERVICES RELATIFS À UNE IDENTIFICATION

IMPORTANT : L'identification de l'athlète doit être valide au moment de bénéficier des avantages énumérés ci-après.

1.4.1 GUIDE DE L'ATHLÈTE IDENTIFIÉ(E)

La Fédération de Natation du Québec souhaite accompagner ses athlètes identifié(e)s de niveau Excellence, Élite, Relève et Espoir dans leur poursuite de l'excellence. Nous avons donc recensé un maximum de services offerts aux athlètes identifié(e)s partout au Québec afin de les faire connaitre aux athlètes et les encourager à les utiliser à leur plein potentiel.

Le guide de l'athlète identifié(e) a été créé grâce à la collaboration de l'Institut National du Sport du Québec, de l'Alliance Sport-Études, de la Fondation Aléo ainsi que de tous les Centre d'entrainement régionaux multisports (CREM) ou organismes mandatés partout au Québec.

Chaque organisme offre des services en fonction du niveau d'identification, l'athlète doit vérifier son niveau d'identification dans la liste de FNQ pour connaître les services qui lui seront offerts. Les services sont en autre : des bourses en argent pour financer les dépenses reliées au sport, l'accès à des soins médicaux-sportifs, l'accès à des assurances, du soutien scolaire et professionnel, etc.

Nous invitons chaque athlète identifié(e) à aller lire les sections du guide qui les concerne disponible à l'adresse suivante : https://fnq.ca/excellence/ Les services sont décrits en détails ainsi que la procédure pour obtenir chacun de ses services. Chaque athlète trouvera des informations le concernant dans DEUX (2) sections du guide :

1- La section « Informations provinciales »
2- La section qui concerne sa région de résidence (adresse principale).

1.4.2 SPORT-ÉTUDES – PROGRAMMES AU SECONDAIRE

Les programmes Sport-Études visent à soutenir des élèves-athlètes du secondaire **identifié(e)s de niveau ESPOIR, RELÈVE, ÉLITE ou EXCELLENCE** par leur fédération. D'autres critères d'admissibilité peuvent cependant être ajoutés par les établissements scolaires et/ou les clubs associés.

Les programmes Sport-Études permettent à un(e) élève-athlète de concilier ses objectifs scolaires et sportifs, à la condition d'accorder une priorité à sa réussite scolaire. En s'inscrivant dans un tel programme, l'élève-athlète doit toutefois s'attendre à ce que le rythme exigé pour les apprentissages soit plus élevé que dans les programmes réguliers, car le temps consacré en classe est moindre. Elle ou il devra donc s'engager avec beaucoup d'autonomie et faire preuve de sérieux si elle ou il veut réussir.

Il est de la responsabilité de l'athlète de s'inscrire aux programmes Sport-Études reconnus par le Ministère et par la FNQ, et d'en respecter les conditions d'admission. La gestion de ces programmes est assurée par les établissements d'enseignement et par les clubs sportifs ayant signé un protocole d'entente avec la FNQ, le Ministère et le centre de services scolaires en question.

Pour les jeunes du secondaire qui ont un talent sportif confirmé par une fédération et qui visent l'excellence sportive, les programmes Sport-Études représentent un choix tout indiqué. La liste des programmes reconnus en natation est disponible ici dans l'onglet Sport-Études secondaire / Alliance Sport-Études : https://fnq.ca/disciplines/piscine-competition/

1.4.3 ALLIANCE SPORT-ÉTUDES – PROGRAMMES COLLÉGIALS ET UNIVERSITAIRES

L'Alliance Sport-Études, reconnue et subventionnée par le Ministère, regroupe des dizaines de collèges et Cégep, le Cégep à distance et plusieurs universités. Sa mission est de soutenir, encadrer et contribuer à la réussite et à la persévérance scolaire et sportive des athlètes québécois(e)s **identifié(e)s de niveau ESPOIR, RELÈVE, ÉLITE ou EXCELLENCE**, qui poursuivent des études postsecondaires.

Il est de la responsabilité de l'athlète de s'inscrire à l'Alliance Sport-Études et d'en respecter les conditions d'admission. La gestion de ce programme est assurée par l'Alliance Sport-Études. La procédure d'admission et les services offerts par l'Alliance sont décrits dans le guide de l'athlète identifié(e) de la FNQ.

2. STAGES TECHNIQUES

La FNQ propose durant la saison des stages techniques pour répondre à divers besoins de sa communauté d'athlètes et d'entraineur(e)s. Ces opportunités de développement sont présentées séparément des Équipes du Québec puisque les participant(e)s ne sont pas directement sélectionné(e)s suite à des performances précises. Les critères d'éligibilité pour l'inscription à ces stages sont décrits dans chacun des événements.

Les stages techniques constituent des occasions de développement techniques et tactiques encadrés par des spécialistes de la discipline proposée.

Magog

Juillet 2022

STAGE #1 – STAGE ET COURSE D'EAU LIBRE

Bénéficiaires	Athlètes inscrit(e)s dans la catégorie « compétitif » à la FNQ.		
Description	Camp de développement et de préparation technique en eau libre. Participation à une course d'eau libre (5km ou 10km) pour la mise en pratique des acquis et introduction de la saison d'eau libre.		
Taille de l'équipe	16 athlètes maximum		
Date du stage	Fin mai-début juin 2024 – dates à confirmer (5 à 7 jours).	**Lieu**	À déterminer
Objectifs	Préparer en milieu naturel nos athlètes aux spécificités de l'eau libre et aborder au mieux la saison d'été.		
Inscriptions	Inscription via le formulaire d'intentions. Date limite d'inscription : à déterminer		
Mode de sélection	• Athlètes identifié(e)s en eau libre automatiquement éligibles • Le reste des places sera attribué aux athlètes volontaires remplissant les critères suivants, sur décision de la direction technique : ○ Le meilleur pointage World Aquatics au 800m ou au 1500m libre durant la saison actuelle (bassins de 25m et 50m) ○ L'intérêt de s'investir en eau libre pour la saison actuelle. ○ L'expérience en eau libre		
Sélection des entraineur(e)s adjoint(e)s	Un ou une entraineur(e) désirant être considéré(e) pour une place sur le personnel de cette Équipe du Québec peut remplir le formulaire d'application en ligne.		
Sélection des entraineur(e)s apprenti(e)s	Un ou une entraineur(e) désirant être considéré(e) pour être entraineur(e) apprenti(e) de cette Équipe du Québec peut remplir le formulaire d'application en ligne.		
Encadrement	2 entraineur(e)s 1 entraineur(e) apprenti(e) 1 gérant(e) d'équipe		
Informations financières	Athlètes identifié(e)s de niveau Excellence ou Elite (piscine ou eau libre) : 400$ Athlètes identifié(e)s de niveau Relève (piscine ou eau libre) : 600$ Autres athlètes : 1000$ Le prix d'inscription comprend le transport en avion, le transport sur place, l'hébergement, la participation à la course et un casque FNQ. **Les frais de participation sont approximatifs et seront confirmés au moment de la sélection des athlètes.*		

ANNULÉ

STAGE #2 – STAGE PROVINCIAL ET COMPÉTITION D'EAU LIBRE

Bénéficiaires	Athlètes inscrits dans la catégorie « compétitif » à la FNQ.		
Description	Camp de préparation technique à la saison d'eau libre et participation à la Coupe des Laurentides (5 ou 10 km)		
Taille de l'équipe	16 athlètes maximum		
Date du stage	2 au 6 juillet 2024	**Lieu**	Sainte-Agathe-des Monts, QC
Objectifs	Préparer en milieu naturel nos athlètes aux spécificités de l'eau libre et aborder au mieux la saison d'été.		
Inscriptions	Inscription via le formulaire d'intentions. Date limite d'inscription : 1er mai 2024		
Mode de sélection	• Athlètes identifié(e)s en eau libre sélectionnés automatiquement • Le reste des places sera attribué aux athlètes volontaires remplissant les critères suivants, sur décision de la direction technique : ○ L'intérêt de s'investir en eau libre pour la saison actuelle. ○ L'expérience en eau libre ○ Le meilleur pointage World Aquatics au 800m ou au 1500m libre durant la saison actuelle en bassin de 50m.		
Sélection des entraineur(e)s adjoint(e)s	Un ou une entraineur(e) désirant être considéré(e) pour une place sur le personnel de cette Équipe du Québec peut remplir le formulaire d'application en ligne.		
Sélection des entraineur(e)s apprenti(e)s	Un ou une entraineur(e) désirant être considéré(e) pour être entraineur(e) apprenti(e) de cette Équipe du Québec peut remplir le formulaire d'application en ligne.		
Encadrement	2 entraineur(e)s 1 entraineur(e) apprenti(e) 1 gérant(e) d'équipe		
Informations financières	Athlètes identifié(e)s de niveau Excellence ou Elite : 100$ Athlètes identifié(e)s de niveau Relève : 200$ Autres athlètes : 300$ Le prix d'inscription comprend le transport de Montréal et/ou Québec, les déplacements sur place, l'hébergement, la participation à la course et un casque FNQ. **Les frais de participation sont approximatifs et seront confirmés au moment de la sélection des athlètes.*		

3. ÉQUIPES DU QUÉBEC

ÉQUIPE DU QUÉBEC NATATION

INSPIRER

- Susciter des vocations
- Inspirer l'excellence
- Décupler la motivation

FORMER

- Rendre l'expérience utile et formatrice pour tou(te)s les participants

TRANSMETTRE

- Partager les compétences et savoir-faire
- Faire rayonner les meilleures pratiques dans son environnement quotidien

VALORISER

- Mettre en valeur les meilleur(e)s acteur(trice)s de la natation provinciale

S'ÉLEVER

- Réhausser ses standards en terme de professionnalisme, de maturité et d'engagement

3.1 ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES AUX ÉQUIPES DU QUÉBEC :

- Être membre en règle de la FNQ.
- Être adhérent(e) d'un club civil québécois au moment de la sélection.
- Avoir une adresse permanente au Québec au moment de la sélection.
- Pour les paranageuses et paranageurs spécifiquement, deux critères supplémentaires:
  - Être à jour de sa classification de niveau 2 minimalement pour la saison en cours.
  - Être classifié dans une classe reconnue pour les prochains Jeux paralympiques.

*Un(e) athlète qui n'est pas éligible à une sélection sur une Équipe du Québec pour des raisons administratives mais qui possède le niveau de performance requis, peut faire une demande écrite à la Direction technique pour intégrer le groupe lors de l'événement en déboursant le prix coutant pour sa participation. Toute demande sera analysée au cas par cas.

3.2 DÉTAILS AU SUJET DES COMPÉTITIONS AVEC L'ÉQUIPE DU QUÉBEC

- Les athlètes seront obligatoirement inscrit(e)s à leurs meilleures épreuves, avec leur meilleur temps.
- La participation aux relais est laissée à la discrétion de l'entraineur(e)-chef de l'équipe du Québec.
- En cas de désistement après la date limite de confirmation de l'événement, tous les frais déjà encourus par la FNQ devront être facturés à l'athlète.
- La direction technique se réserve le droit de refuser la présence d'un(e) athlète à un événement d'équipe du Québec, même si l'athlète était inscrit(e) et qualifié(e) :
  - Si l'athlète n'a pas rempli la déclaration de disponibilité de Natation Canada pour toutes les compétitions et stages de son calibre auxquels elle ou il est éligible,
  - Si l'athlète n'a pas une attitude adéquate,
  - Si l'athlète est hors de forme, blessé(e) ou malade.

Niagara

Août 2022

3.3 SÉLECTION DES ENTRAINEUR(E) SUR LES ÉQUIPES DU QUÉBEC OU POUR LES STAGES TECHNIQUES DE LA FNQ

Lors des événements d'équipe du Québec ou pour les stages techniques, la direction technique de la FNQ fera appel à des entraineur(e)s pour l'encadrement des athlètes, choisis selon les critères ci-dessous :

3.3.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DE BASE :

1. L'entraineur(e) devra être membre en règle auprès de la FNQ
2. Le club de provenance de l'entraineur(e) devra être en règle avec la FNQ
3. L'entraineur(e) sélectionné(e) devra être reconnu(e) pour démontrer une image et une éthique en adéquation avec les valeurs véhiculées par l'Équipe du Québec et la FNQ.
4. L'entraineur(e) devra être minimalement de statut PNCE 301 formé, et détenir si possible un permis de conduire classe 4B.
5. L'entraineur(e) doit posséder un document de voyage valide pour se rendre dans la destination où aura lieu l'événement (passeport, visa, etc.) Tous frais associés à l'obtention de ces documents de voyage devront être assumés par l'entraineur(e).

3.3.2 MODALITÉS DE SÉLECTION DES ENTRAINEUR(E)S (EN ORDRE DE PRIORITÉ) :

1. La complémentarité des compétences des entraineur(e).
2. La cohésion d'équipe lors de l'événement.
3. La qualité de l'encadrement lors d'expériences précédentes avec l'Équipe du Québec.
4. La compétence professionnelle.
5. L'engagement constant du club à participer aux activités de l'Équipe du Québec.
6. Le niveau de performance du/des athlète(s) du même club placé(es) sur l'équipe.
7. Le nombre d'athlètes placé(e)s du même club sur l'équipe.
8. L'expérience avec des sélections provinciales ou nationales.

3.3.3 MODALITÉS DE SÉLECTION DES ENTRAINEUR(E)S APPRENTI(E)S :

- L'entraîneur(e) apprenti(e) devra :
  - Être membre en règle de la FNQ pour la saison en cours.
  - Être minimalement certifié(e) PNCE natation 201.
- L'entraineur(e) apprenti(e) aura ses frais de logistique couverts, mais ne sera pas rémunéré(e).
- Entrainer au quotidien des athlètes concerné(e)s par les Équipes du Québec : déjà sélectionné(e)s, ou proches de l'être, ou être en entraineur(e) qui aspire à entrainer cette clientèle.
- Au moment de postuler, l'entraineur(e) apprenti(e) devra fournir :
  - Une lettre de son club (entraineur(e)-chef et/ou président(e)) confirmant leur approbation de la candidature.
  - Un plan des apprentissages qu'elle ou il désire acquérir lors du stage.
  - Un plan pour partager son expérience à la communauté (conférence, clinique, ou autre).

ÉVÉNEMENT #1 – CAMP PROSPECT – JEUX DU CANADA

	Chaque saison, des événements ayant pour objectif de préparer les prochains Jeux du Canada 2025 seront organisés.
Bénéficiaires	Athlètes éligibles à une sélection aux Jeux du Canada 2025. Filles : année de naissance 2009 et plus Garçons : année de naissance 2008 et plus
Admissibilité	Nager en permanence dans un club civil du Québec ou un Centre de haute performance de Natation Canada. Être un(e) citoyen(ne) canadien(ne) ou avoir un statut de résident(e) permanent(e) du Canada valide au 1er septembre 2023.
Description	Camp de préparation
Taille de l'équipe	66 athlètes maximum (maximum de 33 filles et 33 garçons – 3 athlètes par combiné)
Date de la tournée	10 et 11 novembre 2023 — **Lieu** : Montréal, QC
Objectifs	Proposer une première expérience de regroupement et d'entrainements aux athlètes ayant le potentiel de faire partie de l'Équipe du Québec aux Jeux du Canada de 2025 à Terre-Neuve.
Mode de sélection	**Cadre de sélection** • Une sélection de 33 athlètes par sexe, pour un total de 66, sera retenue. • La période de qualification s'étend du 1er septembre 2022 au 24 août 2023. • Seules les performances faites en bassin de 50m seront considérées. • Un(e) athlète peut être sélectionné(e) que grâce à un (1) combiné d'épreuves. • Chaque combiné doit servir à la sélection de 3 athlètes par sexe. • La somme du meilleur pointage World Aquatics de chaque épreuve d'un combiné sera utilisée pour classer les athlètes à l'intérieur d'un combiné. **Combinés**

1	50m Libre – 100m Libre	7	50m Brasse – 100m Brasse
2	100m Libre – 200m Libre	8	100m Brasse – 200m Brasse
3	400m Libre – 800m Libre	9	50m Papillon – 100m Papillon
4	1500m Libre	10	100m Papillon – 200m Papillon
5	50m Dos – 100m Dos	11	200m QNI – 400m QNI
6	100m Dos – 200m Dos		

Processus de sélection

Priorité 1

1.1 Afin de se qualifier automatiquement, les athlètes devront remporter un combiné d'épreuves.

1.2 Si après la compilation des résultats il advenait que chaque combiné d'épreuves avait un(e) vainqueur(e) différent(e), ces 22 athlètes seront sélectionné(e)s.

1.3 Advenant le cas où un(e) athlète remporterait plusieurs combinés, les étapes de bris d'égalité suivantes seront appliquées :

- 1.3.1 L'athlète sera sélectionné(e) grâce au combiné dans lequel elle ou il a le plus grand nombre de points World Aquatics.
- 1.3.2 Si l'égalité persiste, l'athlète sera sélectionné(e) grâce au combiné dans lequel elle ou il a le plus grand nombre de points World Aquatics dans une des deux épreuves.

	1.3.3 Si l'égalité persiste, la décision sera prise par la Direction Technique de la FNQ selon sa seule discrétion. 1.4 La priorité suivante sera ensuite utilisée. <u>Priorité 2</u> 2.1. Le protocole de la priorité 1 sera appliqué avec tous les athlètes qui terminent 2e de chaque combiné. 2.2. Les athlètes qui n'avaient pas encore été sélectionné(e)s à la priorité 1 seront officiellement sélectionné(e)s à ce moment-ci. 2.3. La priorité suivante sera ensuite utilisée. <u>Priorité 3</u> 3.1 Le protocole de la priorité 1 sera appliqué avec tous les athlètes qui terminent 3e de chaque combiné. 3.2 Les athlètes qui n'avaient pas encore été sélectionné(e)s à la priorité 1 ou 2 seront officiellement sélectionné(e)s à ce moment-ci. 3.3 Une fois le protocole appliqué, si 3 athlètes différent(e)s de chaque sexe ont été sélectionné(e) grâce à chacun des combinés, le processus de sélection s'arrêterait à ce stade-ci et la composition de l'équipe serait définitive. 3.4 Dans le cas contraire, le protocole décrit plus haut serait appliqué avec tou(te)s les athlètes ayant terminé au 4e rang de chaque combiné, puis au 5e rang et ainsi de suite jusqu'à ce que 3 athlètes de chaque sexe aient été sélectionné(e)s grâce à chacun des combinés. **Bris d'égalité au sein d'un même combiné d'épreuves** Advenant le cas où deux athlètes ou plus d'un même combiné étaient à égalité de points, le protocole suivant sera utilisé pour les départager avant d'amorcer le processus de sélection décrit plus haut: • Le meilleur pointage World Aquatics obtenu dans l'une des épreuves du combiné étudié servira à départager les athlètes. • Si l'égalité persiste, la décision sera prise par la Direction Technique de la FNQ selon sa seule discrétion. *En cas de désistement, le processus décrit plus haut sera appliqué seulement dans le combiné où une place est laissée vacante par le désistement pour combler la place.*
Sélection des entraineur(e)s adjoint(e)s	Un ou une entraineur(e) désirant être considéré(e) pour une place sur le personnel de cette Équipe du Québec peut remplir le <u>formulaire d'application en ligne</u>.
Sélection des entraineur(e)s apprenti(e)s	Un ou une entraineur(e) désirant être considéré(e) pour être entraineur(e) apprenti(e) de cette Équipe du Québec peut remplir le <u>formulaire d'application en ligne</u>.
Encadrement	• Direction technique • Jonathan Blouin, Entraineur-chef - Jeux du Canada 2025 • 8 entraineur(e)s
Informations financières	• **Prix** : - 40$ par athlète identifié(e) de niveau Excellence et Elite - 60$ par athlète identifié(e) de niveau Relève - 80$ pour les autres athlètes **Les frais de participation sont approximatifs et seront confirmés au moment de la sélection des athlètes.* • **Inclus** : - Hébergement - Repas - 1 chandail et 1 casque FNQ

ÉVÉNEMENT #2 – US OPEN – ÉQUIPE SENIOR

Bénéficiaires	Une sélection d'athlètes de haut niveau en piscine.		
Description	Camp de préparation suivi de la compétition internationale		
Taille de l'équipe	16 athlètes maximum		
Date de la tournée	Événement : 27 novembre au 3 décembre 2023 Compétition : 29 novembre au 2 décembre 2023	**Lieu**	Greensboro (Caroline du Nord)
Objectifs	Proposer une expérience internationale stimulante dans le but de préparer de la meilleure façon nos athlètes québécois(es) aux Essais Canadiens 2024 en vue des Jeux Olympiques Paris 2024		
Admissibilité	• Au 6 août 2023, avoir atteint le standard de qualification pour la compétition minimalement à l'épreuve qui permet la qualification de l'athlète sur l'équipe. • Athlètes de 19 et plus au premier jour de la compétition : Être citoyen(ne) canadien(ne) et pouvoir représenter le Canada conformément aux exigences d'admissibilité énoncées dans les règlements généraux de World Aquatics et de Natation Canada. • Athlète de 18 ans et moins au premier jour de la compétition : Être citoyen(ne) canadien(ne) ou avoir un statut de résident(e) permanent(e) du Canada valide au 6 août 2023.		

Mode de sélection	• La période de qualification s'étend du 1er septembre 2022 au 6 août 2023
	• Seules les performances faites dans une épreuve olympique en bassin de 50m seront considérées.
	• **Priorité 1 :** Les 4 athlètes de 18 ans et moins au premier jour de la compétition, ayant obtenu le meilleur pourcentage de temps «World Aquatics A» seront automatiquement sélectionné(e)s, indépendamment de leur sexe ou de leur épreuve.
	  ○ En cas d'égalité, le 2e meilleur pourcentage de temps «World Aquatics A» de chaque athlète sera utilisé pour les départager.
	• **Priorité 2 :** En excluant les athlètes sélectionné(e)s à la priorité 1, les athlètes ayant obtenu le meilleur pourcentage de temps «World Aquatics A» seront sélectionnés jusqu'à ce que l'équipe compte 16 athlètes au total, indépendamment de leur sexe ou de leur épreuve.
	  ○ En cas d'égalité, le 2e meilleur pourcentage de temps «World Aquatics A» de chaque athlète sera utilisé pour les départager.
	En cas de désistement, l'athlète suivant selon le processus décrit ci-haut sera sélectionné. La Direction Technique se réserve le droit ne pas sélectionner une autre personne pour remplacer un désistement et que le processus de sélection s'arrête sans que l'équipe soit complète.		

Sélection des entraineur(e)s adjoint(e)s	Un ou une entraineur(e) désirant être considéré(e) pour une place sur le personnel de cette Équipe du Québec peut remplir le formulaire d'application en ligne.		
Sélection des entraineur(e)s apprenti(e)s	Un ou une entraineur(e) désirant être considéré(e) pour être entraineur(e) apprenti(e) de cette Équipe du Québec peut remplir le formulaire d'application en ligne.		
Encadrement	• 1 entraineur(e)-chef • 2 entraineur(e) adjoint(e) • 1 entraineur(e) apprenti(e) • 1 préparateur(trice) physique		

	• 1 massothérapeute • 1 gérant(e) d'équipe
Informations financières	• **Prix** : - 600$ par athlète identifié(e) de niveau Excellence et Elite - 800$ par athlète identifié(e) de niveau Relève - 1 200$ pour les autres athlètes • **Inclus** : - Transport en avion - Déplacements sur place - Hébergement - Repas - Inscription à la compétition - Soins de massothérapie - Analyses de lactates - Vêtements et maillot Équipe du Québec **Les frais de participation sont approximatifs et seront confirmés au moment de la sélection des athlètes.*

ÉVÉNEMENT #3 – INVITATION INTERNATIONALE KEN DEMCHUCK

Bénéficiaires	Paranageuses et paranageurs identifié(e)s de niveau Excellence, Elite, Relève ou Espoir pour la saison en cours et à jour d'une classification de niveau 2 minimalement. Pour être éligibles, les paranageuses et paranageurs doivent s'entraîner en permanence dans un club civil québécois, et avoir réussi au moins 1 temps de qualification à la compétition Ken Demchuck dans une épreuve du programme paralympique de leur classe sportive.		
Description	Participation à la compétition internationale « Ken Demchuck », en faisant vivre une expérience internationale stimulante à nos paranageuses et paranageurs et en les confrontant tôt dans la saison au plus haut niveau en paranatation.		
Date de l'événement	Événement : 29 novembre au 4 décembre 2023 Compétition : 1er au 3 décembre 2023	**Lieu**	Surrey, BC
Taille de l'équipe	16 athlètes maximum	**Date limite d'inscription**	12 octobre 2023
Sélection des athlètes	Chaque paranageuse et paranageur éligible à participer à la compétition (voir section « bénéficiaires » ci-dessus) seront sélectionné(e)s sur une base de « premier arrivé, premier servi » jusqu'à un maximum de 16 athlètes.		
Sélection des entraineur(e)s adjoint(e)s	Un ou une entraineur(e) désirant être considéré(e) pour une place sur le personnel de cette Équipe du Québec peut remplir le formulaire d'application en ligne.		
Sélection des entraineur(e)s apprenti(e)s	Un ou une entraineur(e) désirant être considéré(e) pour être entraineur(e) apprenti(e) de cette Équipe du Québec peut remplir le formulaire d'application en ligne.		
Encadrement	• 1 entraineur(e)-chef • 2 entraineur(e)s adjoint(e)s • 1 entraineur(e) apprenti(e) • 1 massothérapeute • 1 gérant(e) d'équipe		
Informations financières	• **Prix** : - 500$ par athlète identifié(e) de niveau Excellence et Elite - 700$ par athlète identifié(e) de niveau Relève - 1 000$ par athlète identifié(e) de niveau Espoir • **Inclus** : - Transport en avion - Déplacements sur place - Hébergement - Repas - Inscription à la compétition - Soins de massothérapie - Vêtements et maillot Équipe du Québec **Les frais de participation sont approximatifs et seront confirmés au moment de la sélection des athlètes.*		

ÉVÉNEMENT #5 – TYR PRO SWIM SERIES – ÉQUIPE SENIOR

Bénéficiaires	Une sélection d'athlètes de haut niveau en piscine.		
Description	Camp de préparation suivi de la compétition internationale		
Taille de l'équipe	16 athlètes maximum		
Date de la tournée	Événement : 3 au 10 mars 2024 Compétition : 6 au 9 mars 2024	**Lieu**	Westmont (Illinois)
Objectifs	Proposer une expérience internationale stimulante dans le but de préparer de la meilleure façon nos athlètes québécois(es) aux Essais Canadiens 2024 en vue des Jeux Olympiques Paris 2024		
Admissibilité	• Au 31 décembre 2023, avoir atteint le standard de qualification pour la compétition minimalement à l'épreuve qui permet la qualification de l'athlète sur l'équipe. • Athlètes de 19 ans et plus au premier jour de la compétition : Être citoyen(ne) canadien(ne) et pouvoir représenter le Canada conformément aux exigences d'admissibilité énoncées dans les règlements généraux de World Aquatics et de Natation Canada. • Athlète de 18 ans et moins au premier jour de la compétition : Être citoyen(ne) canadien(ne) ou avoir un statut de résident(e) permanent(e) du Canada valide au 31 décembre 2023.		

Mode de sélection	• La période de qualification s'étend du 1er septembre 2022 au 31 décembre 2023.
	• Seules les performances faites en bassin de 50m seront considérées.
	• **Priorité 1 :** Les 4 athlètes de 18 ans et moins au premier jour de la compétition, ayant obtenu le meilleur pourcentage de temps «World Aquatics A» seront automatiquement sélectionné(e)s, indépendamment de leur sexe ou de leur épreuve.
	  ○ En cas d'égalité, le 2e meilleur pourcentage de temps «World Aquatics A» de chaque athlète sera utilisé pour les départager.
	• **Priorités 2 :** En excluant les athlètes sélectionnés à la priorité 1, les athlètes ayant obtenu le meilleur pourcentage de temps «World Aquatics A» seront sélectionné(e)s jusqu'à ce que l'équipe compte 16 athlètes au total, indépendamment de leur sexe ou de leur épreuve.
	  ○ En cas d'égalité, le 2e meilleur pourcentage de temps «World Aquatics A» de chaque athlète sera utilisé pour les départager.
	En cas de désistement, l'athlète suivant selon le processus décrit ci-haut sera sélectionné. La Direction Technique se réserve le droit ne pas sélectionner une autre personne pour remplacer un désistement et que le processus de sélection s'arrête sans que l'équipe soit complète.		

Sélection des entraineur(e)s adjoint(e)s	Un ou une entraineur(e) désirant être considéré(e) pour une place sur le personnel de cette Équipe du Québec peut remplir le formulaire d'application en ligne.		
Sélection des entraineur(e)s apprenti(e)s	Un ou une entraineur(e) désirant être considéré(e) pour être entraineur(e) apprenti(e) de cette Équipe du Québec peut remplir le formulaire d'application en ligne.		
Encadrement	• 1 entraineur(e)-chef • 2 entraineur(e) adjoint(e) • 1 entraineur(e) apprenti(e) • 1 massothérapeute • 1 gérant(e) d'équipe		

Informations financières	• **Prix** :
	  - 600$ par athlète identifié(e) de niveau Excellence et Elite
	  - 800$ par athlète identifié(e) de niveau Relève		

	- 1 200$ pour les autres athlètes • **Inclus** : - Transport en avion - Déplacements sur place - Hébergement - Repas - Inscription à la compétition - Soins de massothérapie - Analyses de lactates - Vêtements et maillot Équipe du Québec **Les frais de participation sont approximatifs et seront confirmés au moment de la sélection des athlètes.*

ÉVÉNEMENT #7 – COMPÉTITION DE PRÉPARATION – JEUX DU CANADA

	Chaque saison, des événements ayant pour objectif de préparer les prochains Jeux du Canada 2025 seront organisés.
Bénéficiaires	Athlètes éligibles à une sélection aux Jeux du Canada 2025. Filles : année de naissance 2009 et plus Garçons : année de naissance 2008 et plus
Admissibilité	• Nager en permanence dans un club civil du Québec ou une équipe universitaire canadienne ou un Centre de haute performance de Natation Canada. • Être un(e) citoyen(ne) canadien(ne) ou avoir un statut de résident(e) permanent(e) du Canada valide au 31 mars 2024.
Description	Camp de préparation suivi d'une compétition internationale, Age groupe International LC
Taille de l'équipe	44 athlètes maximum (22 filles et 22 garçons)
Date de la tournée	Événement : 29 mai au 3 juin 2024 Compétition : 30 mai au 2 juin 2024 **Lieu** : Etobicoke, ON
Objectifs	Proposer un camp d'entrainement et une première expérience de compétition en groupe aux athlètes ayant le potentiel de faire partie de l'Équipe du Québec aux Jeux du Canada de 2025 à Terre-Neuve.
Mode de sélection	**Cadre de sélection** • Une sélection de 22 athlètes par sexe, pour un total de 44, sera retenue. • La période de qualification s'étend du 1er septembre 2023 au 24 mars 2024. • Seules les performances faites en bassin de 50m seront considérées. • Un(e) athlète peut être sélectionné que grâce à un (1) combiné d'épreuves. • Chaque combiné doit servir à la sélection de 2 athlètes par sexe. • La somme du meilleur pointage World Aquatics de chaque épreuve d'un combiné sera utilisée pour classer les athlètes à l'intérieur d'un combiné.

Combinés

1	50m Libre – 100m Libre	7	50m Brasse – 100m Brasse
2	100m Libre – 200m Libre	8	100m Brasse – 200m Brasse
3	400m Libre – 800m Libre	9	50m Papillon – 100m Papillon
4	1500m Libre	10	100m Papillon – 200m Papillon
5	50m Dos – 100m Dos	11	200m QNI – 400m QNI
6	100m Dos – 200m Dos		

Processus de sélection

Priorité 1

1.5 Afin de se qualifier automatiquement, les athlètes devront remporter un combiné d'épreuves.

1.6 Si après la compilation des résultats il advenait que chaque combiné d'épreuves avait un(e) vainqueur(e) différent(e), ces 22 athlètes seront sélectionné(e)s.

1.7 Advenant le cas où un athlète remporterait plusieurs combiné, les étapes de bris d'égalité suivantes seront appliquées :

1.7.1 L'athlète sera sélectionné(e) grâce au combiné dans lequel elle ou il a le plus grand nombre de points World Aquatics.

1.7.2 Si l'égalité persiste, l'athlète sera sélectionné(e) grâce au combiné dans lequel elle ou il a le plus grand nombre de points World Aquatics dans une des deux épreuves.

	1.7.3 Si l'égalité persiste, la décision sera prise par la Direction Technique de la FNQ selon sa seule discrétion. 1.8 La priorité suivante sera ensuite utilisée. <u>Priorité 2</u> 2.4. Le protocole de la priorité 1 sera appliqué avec tous les athlètes qui terminent 2e de chaque combiné. 2.5. Les athlètes qui n'avaient pas encore été sélectionné(e)s à la priorité 1 seront officiellement sélectionné(e)s à ce moment-ci. 2.6. Une fois le protocole appliqué, si 2 athlètes différent(e)s de chaque sexe ont été sélectionné(e) grâce à chacun des combinés, le processus de sélection s'arrêterait à ce stade-ci et la composition de l'équipe serait définitive. 2.7. Dans le cas contraire, le protocole décrit plus haut serait appliqué avec tou(te)s les athlètes ayant terminé au 3e rang de chaque combiné, puis au 4e rang et ainsi de suite jusqu'à ce que 2 athlètes de chaque sexe aient été sélectionné(e)s grâce à chacun des combinés. **Bris d'égalité au sein d'un même combiné d'épreuves** Advenant le cas où deux athlètes ou plus d'un même combiné étaient à égalité de points, le protocole suivant sera utilisé pour les départager avant d'amorcer le processus de sélection décrit plus haut: • Le meilleur pointage World Aquatics obtenu dans l'une des épreuves du combiné étudié servira à départager les athlètes. • Si l'égalité persiste, la décision sera prise par la Direction Technique de la FNQ selon sa seule discrétion. *En cas de désistement, le processus décrit plus haut sera appliqué seulement dans le combiné où une place est laissée vacante par le désistement pour combler la place.*
Sélection des entraineur(e)s adjoint(e)s	Un ou une entraineur(e) désirant être considéré(e) pour une place sur le personnel de cette Équipe du Québec peut remplir le <u>formulaire d'application en ligne</u>.
Sélection des entraineur(e)s apprenti(e)s	Un ou une entraineur(e) désirant être considéré(e) pour être entraineur(e) apprenti(e) de cette Équipe du Québec peut remplir le <u>formulaire d'application en ligne</u>.
Encadrement	• Jonathan Blouin, Entraineur-chef - Jeux du Canada 2025 • 6 entraineur(e)s • Véronique Mc Crae, gérante d'équipe • Ioana Gheta, préparatrice physique
Informations financières	• **Prix** : - 200$ par athlète identifié(e) de niveau Excellence et Elite - 400$ par athlète identifié(e) de niveau Relève - 600$ pour les autres athlètes **Les frais de participation sont approximatifs et seront confirmés au moment de la sélection des athlètes.* • **Inclus** : - Transport de Montréal et sur place - Hébergement - Repas - Vêtements Équipe du Québec

ÉVÉNEMENT #8 – CAMP DE SUIVI PARANATATION

Bénéficiaires	Paranageuses et paranageurs identifié(e)s de niveau Excellence, Elite, Relève ou Espoir ayant participé à l'Invitation Internationale Ken Demchuk avec l'Équipe du Québec.		
Description	Camp d'une journée pour regrouper les athlètes de la relève en paranatation.		
Date de l'événement	1er juillet 2024	**Lieu**	Montréal, QC
Taille de l'équipe	16 athlètes maximum	**Date limite d'inscription**	À déterminer
Sélection des athlètes	Tou(te)s les athlètes ayant fait partie de l'Équipe du Québec à l'Invitation Internationale Ken Demchuk du mois de décembre 2023		
Sélection des entraineur(e)s adjoint(e)s et apprenti(e)s	Tou(te)s les entraineur(e)s ayant fait partie de l'Équipe du Québec à l'Invitation Internationale Ken Demchuk du mois de décembre 2023.		
Encadrement	• 1 entraineur(e)-chef • 2 entraineur(e)s adjoint(e)s • 1 entraineur(e) apprenti(e) • 1 gérant(e) d'équipe		
Informations financières	• **Prix** : Aucun frais • **Inclus** : Repas du midi et collations		

ÉVÉNEMENT #9 – CAMP DE SUIVI – JEUX DU CANADA

	Chaque saison, des événements ayant pour objectif de préparer les prochains Jeux du Canada 2025 seront organisés.
Bénéficiaires	Athlètes éligibles à une sélection aux Jeux du Canada 2025. **Athlètes génériques** Filles : année de naissance 2009 et plus Garçons : année de naissance 2008 et plus **Athlètes en paranatation :** année de naissance 2000 et plus
Admissibilité	Nager en permanence dans un club civil du Québec ou un Centre de haute performance de Natation Canada. Être un(e) citoyen(ne) canadien(ne) ou avoir un statut de résident(e) permanent(e) du Canada valide au 1er septembre 2023. Paranatation : Avoir une classification à jour de niveau 3 minimalement au 8 avril 2024.
Description	Camp de préparation
Taille de l'équipe	44 athlètes génériques maximum (maximum de 22 filles et 22 garçons – 2 athlètes par combiné) 8 athlètes en paranatation maximum (maximum de 4 filles et 4 garçons)
Date de la tournée	30 juin et 1er juillet 2024 — **Lieu** — Montréal, QC
Objectifs	Proposer une expérience de regroupement et d'entrainements aux athlètes ayant le potentiel de faire partie de l'Équipe du Québec aux Jeux du Canada de 2025 à Terre-Neuve.
Mode de sélection Natation générique	**Cadre de sélection** • Une sélection de 22 athlètes par sexe, pour un total de 44, sera retenue. • La période de qualification s'étend du 1er septembre 2023 au 14 avril 2024. • Seules les performances faites en bassin de 50m seront considérées. • Un(e) athlète peut être sélectionné(e) que grâce à un (1) combiné d'épreuves. • Chaque combiné doit servir à la sélection de 2 athlètes par sexe. • La somme du meilleur pointage World Aquatics de chaque épreuve d'un combiné sera utilisée pour classer les athlètes à l'intérieur d'un combiné. **Combinés**

1	50m Libre – 100m Libre	7	50m Brasse – 100m Brasse
2	100m Libre – 200m Libre	8	100m Brasse – 200m Brasse
3	400m Libre – 800m Libre	9	50m Papillon – 100m Papillon
4	1500m Libre	10	100m Papillon – 200m Papillon
5	50m Dos – 100m Dos	11	200m QNI – 400m QNI
6	100m Dos – 200m Dos		

Processus de sélection

Priorité 1

1.1 Afin de se qualifier automatiquement, les athlètes devront remporter un combiné d'épreuves.

1.2 Si après la compilation des résultats il advenait que chaque combiné d'épreuves avait un(e) vainqueur(e) différent(e), ces 22 athlètes seront sélectionné(e)s.

1.3 Advenant le cas où un(e) athlète remporterait plusieurs combinés, les étapes de bris d'égalité suivantes seront appliquées :

	1.3.1 L'athlète sera sélectionné(e) grâce au combiné dans lequel elle ou il a le plus grand nombre de points World Aquatics. 1.3.2 Si l'égalité persiste, l'athlète sera sélectionné(e) grâce au combiné dans lequel elle ou il a le plus grand nombre de points World Aquatics dans une des deux épreuves. 1.3.3 Si l'égalité persiste, la décision sera prise par la Direction Technique de la FNQ selon sa seule discrétion. 1.4 La priorité suivante sera ensuite utilisée. <u>Priorité 2</u> 2.1 Le protocole de la priorité 1 sera appliqué avec tous les athlètes qui terminent 2e de chaque combiné. 2.2 Les athlètes qui n'avaient pas encore été sélectionné(e)s à la priorité 1 seront officiellement sélectionné(e)s à ce moment-ci.Une fois le protocole appliqué, si 2 athlètes différent(e)s de chaque sexe ont été sélectionné(e) grâce à chacun des combinés, le processus de sélection s'arrêterait à ce stade-ci et la composition de l'équipe serait définitive. 2.3 Dans le cas contraire, le protocole décrit plus haut serait appliqué avec tou(te)s les athlètes ayant terminé au 3e rang de chaque combiné, puis au 4e rang et ainsi de suite jusqu'à ce que 2 athlètes de chaque sexe aient été sélectionné(e)s grâce à chacun des combinés. **Bris d'égalité au sein d'un même combiné d'épreuves** Advenant le cas où deux athlètes ou plus d'un même combiné étaient à égalité de points, le protocole suivant sera utilisé pour les départager avant d'amorcer le processus de sélection décrit plus haut: • Le meilleur pointage World Aquatics obtenu dans l'une des épreuves du combiné étudié servira à départager les athlètes. • Si l'égalité persiste, la décision sera prise par la Direction Technique de la FNQ selon sa seule discrétion. *En cas de désistement, le processus décrit plus haut sera appliqué seulement dans le combiné où une place est laissée vacante par le désistement pour combler la place.*
Mode de sélection Paranatation	**Cadre de sélection** • Une sélection de 4 athlètes par sexe, pour un total de 8, sera retenue. • La période de qualification s'étend du 1er septembre 2023 au 14 avril 2024. • Seules les performances faites en bassin de 50m seront considérées. • La charte de points utilisée sera la charte de pointage en paranatation la plus récente en vigueur utilisée par Natation Canada (ci-après : la charte) • Seules les performances réalisées dans une épreuve prévue pour sa propre classe au programme des prochains Jeux du Canada seront considérées pour chaque athlète. (ci-après : épreuve admissible) **Processus de sélection** 1.1 Les athlètes seront classés en ordre de pointage à l'addition de leurs 2 meilleurs pointages dans des épreuves différentes de la charte d'épreuves admissibles de leur classe. 1.2 Advenant le cas où il y aurait une égalité entre plusieurs athlètes, l'athlète ayant meilleur pointage pour une épreuve admissible dans sa classe sera classé(e) devant. 1.3 Si l'égalité persiste, l'athlète ayant le 2e meilleur pointage pour une épreuve admissible dans sa classe sera classé(e) devant. 1.4 Si l'égalité persiste, la décision sera prise par la Direction Technique de la FNQ selon sa seule discrétion.

	1.5 Une fois les athlètes classés en ordre, les 4 athlètes avec le meilleur classement de chaque sexe seront officiellement sélectionné(e)s.
Sélection des entraineur(e)s adjoint(e)s	Un ou une entraineur(e) désirant être considéré(e) pour une place sur le personnel de cette Équipe du Québec peut remplir le formulaire d'application en ligne.
Sélection des entraineur(e)s apprenti(e)s	Un ou une entraineur(e) désirant être considéré(e) pour être entraineur(e) apprenti(e) de cette Équipe du Québec peut remplir le formulaire d'application en ligne.
Encadrement	• Direction technique • Jonathan Blouin, Entraineur-chef - Jeux du Canada 2025 • 6 entraineur(e)s • Véronique Mc Crae, gérante d'équipe
Informations financières	• **Prix** : - 40$ par athlète identifié(e) de niveau Excellence et Elite - 60$ par athlète identifié(e) de niveau Relève - 80$ pour les autres athlètes **Les frais de participation sont approximatifs et seront confirmés au moment de la sélection des athlètes.* • **Inclus** : - Hébergement - Repas - 1 chandail et 1 casque FNQ

4. PROGRAMMES DE SOUTIENS

Différents mécanismes et projets de développement existent afin d'offrir un soutien financier au développement des athlètes et des entraineur(e) des clubs qui sont sur la route de l'excellence.

4.0.1 PAIEMENT DES DIFFÉRENTES AIDES FINANCIÈRES :

- Les paiements des soutiens se feront 2 fois par année, soit une fois au printemps et une fois à la fin de la saison.
- L'athlète, l'entraineur(e) et le club ont 6 mois après la date d'émission du chèque pour encaisser ce dernier. Passé ces délais, **les chèques émis ne seront plus valides et ne seront pas réémis.**
- De façon générale, la FNQ se réserve le droit de retenir toute somme due advenant un non-respect des engagements. L'athlète, l'entraineur(e), ou le club ainsi fautif cessent d'être admissibles à toute aide financière tant qu'il n'y a pas résolution à la satisfaction de la FNQ.

4.1 PROGRAMMES DE SOUTIENS POUR ATHLÈTES

4.1.1 CONDITIONS NÉCESSAIRES À L'ADMISSIBILITÉ AUX PROGRAMMES DE SOUTIEN :

- Être membre en règle de la FNQ.
- Être adhérent d'un club civil québécois avant de devenir admissible à un soutien.
- Avoir une adresse permanente au Québec avant de devenir admissible à un soutien.
- Nager en permanence dans un club civil du Québec ou une équipe universitaire canadienne ou un Centre de haute performance de Natation Canada.
- Lorsque mentionné, les athlètes remplissant tous les autres critères mais s'entrainant hors-Canada peuvent être admissibles.
- Être citoyen(ne) canadien(ne) ou avoir un statut de résident(e) permanent(e) du Canada avant de devenir admissible à un soutien.
- Pour les paranageuses et paranageurs spécifiquement, deux critères supplémentaires:
  - Être à jour de sa classification de niveau 2 minimalement avant de devenir admissible à un soutien.
  - Être classifié(e) dans une classe reconnue pour les prochains Jeux paralympiques

4.1.2 OBLIGATIONS DES ATHLÈTES BÉNÉFICIAIRES DES PROGRAMMES DE SOUTIEN :

- L'athlète s'engage à rechercher les plus hautes performances jusqu'au dernier championnat de la saison civile auquel elle ou il est éligible.
- L'athlète doit respecter les exigences du programme établi par son club :
  - Engagement au quotidien
  - Assiduité
  - Participation aux compétitions et camps d'entraînement prévus au calendrier
  - L'athlète doit remplir et s'engager à respecter la déclaration de disponibilité de Natation Canada pour toutes les compétitions et stages de son calibre auxquels elle ou il est éligible.

Important : un(e) athlète pourra voir son éligibilité à un programme de soutien retirée à la demande de son entraineur(e) si les obligations détaillées ci-dessus n'étaient pas respectées.

SOUTIEN #1 POLITIQUE D'HOMOLOGATION DES RECORDS

DISCIPLINE : Natation en piscine et paranatation

BÉNÉFICIAIRES : Athlètes

RÉSUMÉ : Ce programme vise à reconnaitre l'excellence québécoise en reconnaissant les athlètes ayant battu des records provinciaux, nationaux et mondiaux.

CADRE D'OPÉRATION :

- La présente politique a pour objectif de reconnaitre de deux manières différentes les athlètes ayant battu des records :
  - En tenant à jour un tableau des records du Québec en piscine.
  - En versant une prime financière aux athlètes battant des records.
- Afin d'être concernés par la présente politique, les athlètes devront respecter l'ensemble des critères ci-dessous au moment de leur performance :
  - Être membre en règle de la FNQ.
  - Être adhérent(e) d'un club civil québécois.
  - Avoir une adresse permanente au Québec.
  - Nager en permanence dans un club civil du Québec ou une équipe universitaire canadienne ou un Centre de haute performance de Natation Canada ou s'entrainant hors canada.
  - Être citoyen(ne) canadien(ne) ou avoir un statut de résident(e) permanent(e) du Canada.
  - Pour les paranageuses et paranageurs spécifiquement, deux critères supplémentaires:
    - Être à jour de sa classification de niveau 2 minimalement
    - Être classifié dans une classe reconnue pour les prochains Jeux paralympiques

  Ce qui signifie :
  - Que seulement ces athlètes sont éligibles à inscrire leur nom au tableau des records provinciaux.
  - Que seulement ces athlètes sont éligibles à recevoir des primes pour records.
- La reconnaissance du record provincial, national ou mondial associera l'athlète au nom du club civil, de l'équipe collégiale, de l'équipe universitaire, de l'équipe provinciale ou canadienne, dépendamment de l'équipe représentée au moment de la performance.
- Deux catégories de records uniquement peuvent être homologués : les records individuels et les records de relais. Afin qu'un record de relais soit homologué, tou(te)s les membres doivent être éligibles à battre un record selon les critères détaillés précédemment, doivent être membres d'un même club et le représenter au moment de la performance.
- La présente politique et le montant des primes seront révisés toutes les années paires.

CADRE COMPÉTITIF :

- Seules les performances ayant été réalisées dans une compétition sanctionnée, dans un cadre conforme aux règlements en vigueur et réalisées dans un bassin homologué pourront être homologuées.
- Pour une tentative de record lors d'essais de temps de classe 1, les exigences du règlement CSW 3.5 de Natation Canada devront absolument être respectées.

CATÉGORIES D'ÂGE :

- L'âge de l'athlète au 1er jour de la compétition détermine le groupe d'âge dans lequel l'athlète sera classé(e).
- Les groupes d'âges sont 11-12 ans, 13-14 ans, 15-17 ans et Senior (épreuves individuelles et relais).

- La catégorie Senior est sans égard à l'âge de l'athlète.
- Une même performance pourra être homologuée comme record provincial de plusieurs catégories d'âge, si en plus de la catégorie d'appartenance de l'athlète, la performance en question est également meilleure que celle du groupe d'âge supérieur. Dans ce cas, les primes pour record correspondantes s'additionneront.

ÉPREUVES ADMISSIBLES POUR UN RECORD PROVINCIAL – PISCINE:

- Sauf indication contraire, toutes les épreuves ci-dessous sont admissibles pour record provincial :
  - Pour chaque catégorie d'âge
  - En bassin de 25m et 50m.
  - Pour les deux sexes.

Nage Libre	Dos	Brasse	Papillon	QNI
50m 100m 200m 400m 800m 1500m Relais 4x50m Relais 4x100m Relais 4x200m	50m 100m 200m	50m 100m 200m	50m 100m 200m	100m (*) 200m 400m Relais 4x50m Relais 4x100m (**)

(*) Épreuve admissible en bassin de 25m uniquement

(**) Épreuve également admissible pour un record « mixte ».

ÉPREUVES ADMISSIBLES – PARANATATION:

- Sauf indication contraire, toutes les épreuves ci-dessous sont admissibles pour record canadien :
  - Dans la catégorie Senior uniquement
  - En bassin de 25m et 50m.
  - Pour les deux sexes.

Nage Libre	Dos	Brasse	Papillon	TNI / QNI
50m libre (S1 à S13) 100m libre (S1 à S14), 200m libre (S1 à S5 et S14), 400m libre (S6 à S14) Relais 4x50m (max 20 pts)* Relais 4x100m (max 34 pts)* Relais 4x100m (max 49 pts)* Relais 4x100m (S14)*	50m dos (S1 à S5) 100m dos (S1, S2 et S6 à S14)	50m brasse (SB1 à SB3) 100m brasse (SB4 à SB9 et SB11 à SB14)	50m papillon (S2 à S7) 100m papillon (S8 à S14)	150m TNI (SM1 à SM4), 200m QNI (SM5 à SM14) Relais 4x50m (max 20 pts)* Relais 4x100m (max 34 pts)* Relais 4x100m (max 49 pts)* Relais 4x100m (S14)*

(*) Épreuve admissible en bassin de 50m uniquement et également pour un record « mixte ».

PRIMES POUR RECORDS

	Épreuves individuelles			Épreuves de relais	
Groupe d'âge	**Record du Québec**	**Record Canadien [1]**	**Record du monde [2]**	**Record du Québec**	**Record Canadien [1]**
11-12 ans	60$	140$	n/a	40$/athlète	70$/athlète
13-14 ans	100$	200$	n/a	50$/athlète	100$/athlète
15-17 ans	120$	240$	n/a	60$/athlète	120$/athlète
Senior	200$	300$	500$	100$/athlète	150$/athlète

[1] La prime pour record canadien ne s'ajoute pas à celle relative à un record du Québec, mais se substitue à elle.

[1] Un record canadien est éligible à une prime à la condition d'avoir été reconnu et homologué par et selon les critères de Natation Canada.

[2] La prime pour record du monde ne s'ajoute pas à celles relatives à un record Canadien et à un record du Québec, mais se substitue à elles.

[2] Un record du monde est éligible à une prime à la condition d'avoir été reconnu et homologué par et selon les critères de World Aquatics.

SOUTIEN #2 SOUTIENS POUR ONTARIO JUNIOR INTERNATIONAL 2023

DISCIPLINE : Natation en piscine

BÉNÉFICIAIRES : Athlètes et clubs

DÉTAILS :

- Prérequis :
  - *Primes à la performance :*
    - Athlètes qui satisfont aux critères de performance et aux critères d'accès à l'aide financière détaillés à la section 4.1. Les athlètes remplissant tous les autres critères mais s'entrainant hors-Canada sont également admissibles.
  - *Massothérapie* : Sont admissibles les athlètes membres en règle de la FNQ qui participent au Ontario Junior International 2023.
  - *Soutien à la participation : Les athlètes admissibles doivent*
    - Respecter les conditions d'admissibilité pour intégrer les Équipes du Québec à la section 4.1.
    - Être citoyen(ne) canadien(ne), avoir un statut de résident(e) permanent(e) du Canada ou un visa d'étudiant(e) au Canada.

VOLET 1 : PRIMES À LA PERFORMANCE

- Objectif : Ce programme vise à souligner l'excellence des athlètes juniors québécoi(e)s en récompensant les athlètes médaillé(e)s au Ontario Junior International 2023 et leur offrir un soutien financier pour leur développement futur.
- Aide financière :
  - 300 $ pour une médaille d'or
  - 200 $ pour une médaille d'argent
  - 100 $ pour une médaille de bronze
- Modalités de fonctionnement : Seules les médailles remportées en finale A dans une épreuve individuelle du programme olympique seront considérées.
- Modalités de paiement :
  - Le montant des primes pourra servir à :
    - Réduire les frais de participation à une Équipe du Québec
    - Réduire les frais de participation à une compétition ou camp avec Natation Canada
    - Couvrir les dépenses de participation à une compétition internationale ou camp d'entrainement hors Québec (frais d'hébergement, frais de transport, frais d'inscription, frais de repas ou autres dépenses préalablement approuvées par la FNQ)
  - Les factures pourront être envoyées jusqu'au printemps 2024 pour remboursement, mais l'activité (compétition ou camp) pourra avoir lieu à une date ultérieure.

VOLET 2 : SERVICES DE MASSOTHÉRAPIE

- Objectif : L'objectif est de proposer des services de massothérapie au Ontario Junior International 2023 pour tou(te)s les athlètes québécois(es).

- Modalité de fonctionnement :
    - 1 ou 2 massothérapeutes seront présent(e)s de la veille de Ontario Junior International jusqu'au dernier jour de compétition.
    - Une plateforme de réservation en ligne sera disponible pour la prise de rendez-vous.
    - Les athlètes de niveau Excellence auront la priorité des choix d'horaires, suivi des athlètes identifié(e)s de niveau Élite, puis Relève, et enfin Espoir.
    - Le service de massothérapie sera entièrement gratuit pour les athlètes.

VOLET 3 : SOUTIEN À LA PARTICIPATION

- Objectif : Ce programme se veut une aide aux clubs qui voudraient faire participer un(e) ou quelques athlètes au Ontario Junior International 2023 mais qui n'auraient pas la capacité d'y envoyer un(e) entraineur(e) pour superviser l'athlète.

- Offre de service :
    - Prise en charge des athlètes par un(e) entraineur(e) provincial(e)
    - Hébergement en groupe
    - Transport en train entre Montréal et Toronto
    - Transport sur place

- Modalité de fonctionnement :
    - Les clubs intéressés par cette offre de service doivent en faire la demande par courriel à vmccrae@fnq.ca avant le 13 octobre 2023.
    - La FNQ s'occupera d'organiser la logistique du transport et de l'hébergement pour tou(te)s les athlètes et entraineur(e)s faisant parti de l'initiative.
    - L'athlète représentera son club à la compétition et son club devra faire son inscription.

- Coûts :
    - La présence de l'entraineur(e) sera assumée par la FNQ.
    - Les frais d'hébergement et de transport seront divisés également et chargés à chaque athlète participant.

SOUTIEN #3 SOUTIENS POUR LES ESSAIS CANADIENS DE NATATION

DISCIPLINE : Natation en piscine et paranatation

BÉNÉFICIAIRES : Athlètes

DÉTAILS :

- Prérequis :
  - *Primes à la performance :* Sont admissibles les athlètes qui satisfont aux critères de performance et les critères d'accès à l'aide financière détaillés à la section 4.1. Les athlètes remplissant tous les autres critères mais s'entrainant hors-Canada sont également admissibles.
  - *Massothérapie :* Sont admissibles tou(te)s les athlètes membres en règle de la FNQ qui participent aux prochains Essais Olympiques.

VOLET 1 : PRIMES À LA PERFORMANCE

- Objectif **:** Ce programme vise à reconnaitre l'excellence québécoise au niveau national en récompensant les athlètes médaillé(e)s aux essais canadiens en natation générique.
- Aide financière :
  - 500 $ pour une médaille d'or
  - 300 $ pour une médaille d'argent
  - 200 $ pour une médaille de bronze
- Modalités de fonctionnement : Seules les médailles remportées en finale A dans une épreuve individuelle du programme olympique seront considérées.
- Paiement : Les primes seront versées au printemps de la saison en cours.

VOLET 2 : SERVICES DE MASSOTHÉRAPIE

- Objectif : L'objectif est de proposer une aide à la performance aux Essais Olympiques 2024 pour tou(te)s les athlètes québécois.
- Modalité de fonctionnement :
  - Un(e) massothérapeute sera présent(e) de la veille des essais jusqu'au dernier jour de compétition.
  - Une plateforme de réservation en ligne sera disponible pour la prise de rendez-vous.
  - Les athlètes de niveau Excellence recevront d'abord le lien pour les rendez-vous et auront donc la priorité des choix d'horaires.
  - Les athlètes de niveau Élite recevront ensuite le lien pour les rendez-vous et pourront réserver dans les plages restantes.
  - Les athlètes de niveau Relève recevront ensuite le lien pour les rendez-vous et pourront réserver dans les plages restantes.
  - Les autres athlètes québécois recevront ensuite le lien pour les rendez-vous et pourront réserver dans les plages restantes.
  - Le service de massothérapie sera entièrement gratuit pour les athlètes.

SOUTIEN #4 PROGRAMME DE SUPPORT POUR LA PRÉPARATION DES ATHLÈTES AUX GRANDS JEUX

DISCIPLINE : Natation en piscine et en eau libre

Paranatation

BÉNÉFICIAIRES : Athlètes

RÉSUMÉ : Ce programme vise à aider les athlètes à se préparer pour les grands jeux avec l'équipe canadienne.

DÉTAILS :

- Prérequis : Sont admissibles les athlètes qui satisfont les critères de performance et les critères d'accès à l'aide financière détaillés à la section 4.1. Les athlètes remplissant tous les autres critères mais s'entrainant hors-Canada sont également admissibles.

- Compétitions visées : Grands Jeux saison 2023-2024

- Aide financière :
    - Un montant sera versé aux athlètes qui auront participé à un Grand Jeux avec l'équipe nationale canadienne, le montant suivant sera versé pour chaque participation à :
        - Jeux Olympiques ou aux Jeux Paralympiques : 1000$
        - Championnats du monde World Aquatics 25m, Championnats du monde World Aquatics ou Championnats du monde de paranatation : 800$
        - Tout autre Grand Jeux sénior : 600$
        - Tout autre Grand Jeux junior : 500$

- Paiement : Les paiements des primes se feront 2 fois par année, soit une fois au printemps et une fois à la fin de la saison.

SOUTIEN #5 AIDE À UN ÉVÉNEMENT INTERNATIONAL

DISCIPLINE : Natation en piscine
BÉNÉFICIAIRES : Athlètes
RÉSUMÉ : Ce programme de soutien vise à aider les meilleurs athlètes juniors de haute performance québécois pour leur participation à un événement international de leur choix.

DÉTAILS :

- Prérequis pour être admissible
  - Respecter les conditions d'admissibilité pour intégrer les Équipes du Québec à la section 4.1.
    - Athlètes de 19 et plus au premier jour de la compétition : Être citoyen(ne) canadien(ne) et pouvoir représenter le Canada conformément aux exigences d'admissibilité énoncées dans les règlements généraux de World Aquatics et de Natation Canada au premier jour des essais canadiens 2024.
    - Athlète de 18 ans et moins au premier jour de la compétition : Être citoyen(ne) canadien(ne) ou avoir un statut de résident(e) permanent(e) du Canada valide au premier jour des essais canadiens 2024.
  - Avoir 20 ans et moins au premier jour des Essais Canadiens 2024.
  - 6 athlètes maximum pourront bénéficier de ce support, indépendamment de leur sexe.
- Activités couvertes :
  - Compétition hors Québec.
  - Camp d'entraînement hors Québec
  - Embauche de personnel d'équipe de soutien intégré.
  - Les frais de participation à une Équipe du Québec ne sont PAS éligibles.
- Modalité de fonctionnement :
  - Les athlètes récipiendaires seront déterminé(e)s en fonction de leurs performances aux Essais Olympiques canadiens 2024 selon le pourcentage de temps « World Aquatics A » obtenu en suivant les priorités suivantes (comparaison à la 2ème décimale) :
    - Le meilleur pourcentage obtenu en finale d'une épreuve individuelle du programme olympique sera retenu pour hiérarchiser les athlètes.
    - En cas d'égalité, l'athlète ayant obtenu le meilleur pourcentage dans une 2e épreuve individuelle du programme olympique sera sélectionné(e).
    - Si l'égalité persiste, le processus pourra continuer avec une 3ème épreuve et plus, jusqu'à ce que les athlètes puissent être départagé(e)s.

- Aide financière aux athlètes :
    - Un montant de 1500$ sera offert à chaque athlète bénéficiaire du présent programme.
    - Le montant sera versé sur présentation de factures, pouvant couvrir les frais d'un événement international (hors Canada):
        - Frais de transport
        - Frais d'hébergement
        - Frais d'inscription à une compétition
        - Autres dépenses sur approbation de la direction technique de la FNQ
    - Les factures pourront être envoyées jusqu'au printemps 2024 pour remboursement, mais l'activité (compétition ou camp) pourra avoir lieu à une date ultérieure.

SOUTIEN #6 ACCOMPAGNEMENT ANNUEL EN SCIENCE DU SPORT

DISCIPLINE : Piscine, eau libre et paranatation

BÉNÉFICIAIRES : Diades athlète identifié(e) de niveau ELITE ou RELÈVE et leur entraineur(e) personnel(le)

RÉSUMÉ : La FNQ offrira un accompagnement en science du sport pour la saison 2023-2024 à 30 diades d'un(e) athlète identifié(e)s et de son entraineur(e). 2 accompagnements différents seront offerts au choix :

- Accompagnement en optimisation du geste sportif **OU**
- Accompagnement en préparation mentale

Ce projet est rendu possible grâce au soutien financier de l'Institut National du Sport du Québec via le «Programme d'accompagnement en services scientifiques et médico-sportifs pour athlètes identifiés 2023-2024» (SSMS).

DÉTAILS :

- Prérequis :
  - L'athlète doit être identifié(e) de niveau Excellence, Élite ou Relève en piscine, eau libre ou paranatation au 1er septembre 2023 ou être à très haut potentiel d'être identifié(e) pour la saison 2023-2024 selon la FNQ.
  - L'athlète doit être supporté(e) dans sa démarche par son entraineur(e) de natation.
  - La diade athlète-entraineur(e) doit être prête à participer de façon active à la mise œuvre des exercices et techniques proposés.
- Rôles de la FNQ :
  - Défrayer tous les coûts inhérents aux services associés à la participation des 30 diades athlètes-entraineur(e)s
  - Coordonner la mise en œuvre du projet
- Objectif des accompagnements : Nous souhaitons offrir une opportunité de développer les compétences complémentaires nécessaires pour atteindre les plus hauts sommets en natation à des athlètes engagé(e)s et motivé(e)s à pousser toujours plus loin. Nous connaissons l'importance de la relation et du travail commun entre un(e) athlète et son entraineur(e), c'est pourquoi les candidatures pour cet accompagnement doivent se faire de façon conjointe. L'entraineur(e) est au centre du développement de l'athlète et doit donc être partie prenante dans les services périphériques offerts à son athlète. Un travail conjoint permettra à l'athlète de propulser son potentiel.

VOLET 1 : ACCOMPAGNEMENT EN OPTIMISATION DU GESTE SPORTIF :

Intervenants : Centre Totem (Stéphane Clermont, Catherine Marcotte et Nicholas Bussières)

Capacité : 10 diades athlète-entraineur(e)

Description :

La FNQ en collaboration avec le programme ÉSI, soutenu par le Centre Totem, offre à 10 athlètes identifié(e)s la possibilité de bénéficier d'un suivi personnalisé visant l'optimisation des mouvements fonctionnels. Considéré comme un déterminant du développement et de la performance, la biomécanique fonctionnelle, qui comprend les aspects posturaux, d'équilibre des chaines musculaires et de contrôle moteur seront abordés.

L'objectif consiste à mettre en relation certains éléments fonctionnels évalués avec la gestuelle sportive. L'athlète et l'entraineur(e) sont ainsi en mesure de distinguer ce qui relève des aspects fonctionnels de ceux qui sont technique. Les interventions ne touchent pas les aspects techniques de la natation comme tel. Elles permettront toutefois de faciliter

l'intégration des aspects techniques relevant de l'entraineur(e) de natation, en bonifiant les dispositions de l'athlète à la performance.

Implications athlètes :

Étape 1 : Évaluation fonctionnelle BIOFIT

Durée : une demie-journée en octobre 2023

L'analyse consiste en une série de postures et de mouvements permettant d'identifier les contraintes biomécaniques susceptibles d'avoir une influence sur la progression, l'efficacité du geste technique et la performance de l'athlète.

Toutes les postures sont filmées, analysées et cotées, afin de dresser un portrait global du niveau fonctionnel de l'athlète.

Les paramètres considérés lors de l'évaluation fonctionnelle sont :

- La posture statique
- Le contrôle moteur
- La mobilité – flexibilité

L'évaluation fonctionnelle permet :

- D'identifier les mécanismes compensatoires;
- D'orienter les programmes de musculation;
- D'optimiser la technique de nage;
- De maximiser le développement des déterminants de la performance;
- De prévenir des blessures.

En plus des différents tests de mobilités, des tests de capacité respiratoire et de nage (vitesse critique) seront effectués.

*Les athlètes qui ont déjà fait l'analyse BIOFIT en 2022-2023 auront le choix de réutiliser le même rapport ou de refaire une partie des tests au besoin. Chaque demande sera analysée au cas par cas avec les intervenants du Centre Totem.

Étape 2 : Accompagnement en optimisation

Durée : 9 rencontres de 1h00 entre octobre 2023 et mai 2024

Processus

Retour individuel sur les résultats de l'évaluation fonctionnelle et de l'analyse du geste sportif

Production d'un plan d'intervention de base pour corriger les limitations fonctionnelles. *Les interventions ne visent pas à modifier une technique de nage mais bien à éliminer les contraintes biomécaniques qui empêcheraient d'exécuter une technique identifiée par l'entraineur(e).*

Rencontre virtuelle de groupe, explication des concepts de différenciation des éléments techniques par rapport aux éléments biomécaniques, importance du dry-land et du plan de conditionnement fonctionnel comme un déterminant de la performance.

Implantation des programmes individualisés

Accompagnement régulier individuel et de groupe dans la démarche de développement de la performance. Accès à du contenu didactique qui permettra d'optimiser l'efficacité du processus.

Suivi de la progression et ajustements du plan au besoin, suivi du transfert à la nage

Réévaluation simplifiée à distance du niveau fonctionnel

Rencontre de bilan en groupe

Implications entraineur(e)s :

Durée : 9 rencontres de 1h00 entre octobre 2023 et mai 2024

Présence à toutes les rencontres de l'accompagnement en optimisation avec son athlète

La diade athlète-entraineur(e) devra fournir des informations sur l'évolution de l'intégration et de l'efficacité du processus en communiquant avec un(e) intervenant(e) du Centre Totem sur une base régulière.

PLANIFICATION DE L'ACCOMPAGNEMENT		
Moment prévu (sujet à ajustement)	**Étape du processus**	**Type de rencontre**
Octobre	Évaluations fonctionnelles	En personne au Centre Totem, Repentigny
Octobre	Retour individuel sur les analyses, remise du plan d'intervention	À distance
Novembre/Décembre	1 suivi individuel et ajustement des exercices 1 suivi individuel du transfert à la nage	À distance, analyses vidéos
Janvier	1 rencontre de groupe 1 rencontre individuelle de suivi	À distance
Février/Mars	1 suivi individuel et ajustement des exercices 1 suivi individuel du transfert à la nage	À distance, analyses vidéos
Avril	1 suivi de réévaluation	À distance ou en personne, au choix
Mai	1 rencontre de bilan en groupe	À distance

VOLET 2 : ACCOMPAGNEMENT EN PRÉPARATION MENTALE :

Intervenant : Fabien Abejean, spécialiste préparation mentale haute performance

Capacité : 20 diades athlète-entraineur(e)

Description :

Les athlètes seront réparti(e)s dans 3 ou 4 sous-groupes de 5 à 7 personnes selon leur profil et besoins. Le contenu de chaque rencontre sera monté précisément pour les besoins du sous-groupe. Les athlètes seront emmené(e)s à développer des outils et stratégies en préparation mentale pour devenir constant(e)s et performant(e)s en entrainement et en compétition. Les rencontres ne seront pas des conférences mais bien des ateliers participatifs. Les athlètes seront emmené(e)s à échanger et à cheminer en groupe.

Implications athlètes :

Durée : 8 rencontres en sous-groupe d'athlètes de 35 à 45 minutes entre novembre 2023 et juillet 2024

- **Entre les rencontres :** Mettre du temps (lectures et/ou contenu vidéo), réfléchir, écrire et préparer la prochaine rencontre.
- **Pendant les rencontres :** Discussions entre les membres du sous-groupe. Présentation de contenu et outils. Être ouvert(e) à discuter des enjeux et partager dans un environnement ouvert et sécuritaire.
- **Après les rencontres :** Appliquer à l'entrainement et en compétition les apprentissages pour en retirer un maximum de bénéfices.

Implications entraineur(e)s :

Durée : 7 à 9 rencontres de 50 à 60 minutes entre octobre 2023 et juillet 2024 avec tou(te)s les entraineur(e)s ayant un(e) ou des athlètes dans l'accompagnement

- **Debriefing des compétitions/entrainements** depuis la dernière rencontre, identification d'enjeux, discussion sur les points de travail des athlètes de la dernière rencontre.
- **Présentation du contenu** de la prochaine rencontre de chaque groupe.
- **Discussion sur le contenu** et ajustements au besoin.

5.2 PROGRAMMES DE SOUTIENS POUR ENTRAINEUR(E)S

SOUTIEN #7 FORMATION PROFESSIONNELLE SCIENTIFIQUE DES ENTRAINEUR(E)S

BÉNÉFICIAIRES : Entraineur(e)s responsables d'athlètes identifié(e)s de niveau Élite et Relève en piscine

RÉSUMÉ : Ce programme de soutien vise à permettre aux entraineur(e)s en charge de notre élite québécoise de parfaire leurs connaissances scientifiques grâce au soutien des professionnel(le)s de l'Institut National du Sport du Québec.

DÉTAILS :

- Prérequis :
  - Être membre en règle de la FNQ, embauché par un club membre de la FNQ, par la FNQ elle-même ou par un centre national d'entrainement.
  - Sont admissibles les entraineur(e)s qui sont responsables à temps pleins d'au moins 1 athlète identifié(e) de niveau élite ou relève pour la saison 2023-2024.
- Modalités de fonctionnement :
  - Les entraineur(e)s récipiendaires auront accès à une banque de cinq heures (5h) à utiliser avec le type d'intervenant(e) de leur choix à l'Institut National du Sport du Québec (en fonction des disponibilités des intervenant(e)s). Les champs d'expertise disponibles sont :
    - Biomécanique
    - Nutrition
    - Physiologie
    - Préparation mentale
    - Préparation physique
    - Suivi de la performance
  - L'entraineur(e) devra remplir un formulaire d'inscription pour identifier ses besoins, l'INS contactera l'entraineur(e) pour la ou le mettre en contact avec un(e) intervenant(e) ayant l'expertise souhaitée.
  - Les heures disponibles peuvent être utilisées avec un/une ou plusieurs intervenants différent(e)s au cours de la saison d'identification.
  - Au 1er mai 2024, si un entraineur(e) éligible n'a utilisé (ou planifié utilisé) aucune de ses heures disponibles, elles pourront être redistribuées aux entraineur(e)s qui auront déjà utilisé toutes leurs heures et qui en feront la demande par courriel à la Coordination des programmes de performance.

SOUTIEN #8 FORUM AQUATIQUE

BÉNÉFICIAIRES : Jusqu'à 8 entraineur(e)s de la relève qui ont le désir de faire la différence dans leur milieu.

RÉSUMÉ : Ce projet vise à créer un environnement d'apprentissage qui sera basé sur la collaboration entre les participants. Les entraîneur(e)s feront la sélection d'enjeux qu'ils aimeraient voir s'améliorer dans leur propre contexte.

DÉTAILS :

- Prérequis :
  - Être membre en règle de la FNQ, embauché par un club membre de la FNQ, par la FNQ elle-même ou par un centre national d'entrainement.
  - Être actif dans un club avec des athlètes affiliés ''compétitif''
  - Être minimalement formé Natation 301
- Profil des entraineur(e)s recherchées pour la saison 2023-2024
  - Promouvoir les entraineur(e)s de la relève
  - Avoir une expérience dans l'entrainement de la natation d'au moins 6 ans
  - Entrainer au quotidien des athlètes minimalement finalistes aux Championnats Québécois
  - Être motivé par la notion d'apprentissage, d'ouverture et de partage.
  - S'imaginer être un rouage essentiel de la performance québécoise dans les années à venir
- Aperçu du plan annuel : Une multitude d'activités réparties tout au long de la saison 2023-2024.
  - Participation à la ASCA World Clinic à Dallas du 6 au 9 septembre 2023
  - Participation à une communauté de partage
  - Participation à des conférences ciblées
  - Réseautage
  - Partage d'expérience à la communauté

INFORMATIONS FINANCIÈRES :

- FNQ :
  - Frais de cotisation de membre à la ASCA
  - Frais d'inscription à la ASCA World Clinic
  - Hébergement lors de la ASCA World Clinic
  - Honoraire de divers conférenciers
  - Assumer les frais pour les activités de partage à la communauté
- Entraineur(e)s :
  - Frais de transport pour l'ASCA World Cinic
  - Frais de déplacement et repas pour les différents événements

SOUTIEN #9 PROGRAMMES DE MENTORAT / D'ACCOMPAGNEMENT

ACCOMPAGNEMENT DE BESOIN SPÉCIFIQUE

BÉNÉFICIAIRES : Offert à tou(te)s les entraineur(e)s et les clubs

RÉSUMÉ : Offrir un accompagnement direct afin de répondre aux besoins spécifiques de la communauté. Que ce soit pour des enjeux spécifiques à la natation, à la gestion de club, ou encore au développement personnel des entraineur(e)s.

DÉTAILS :

Ce type d'accompagnement a pour objectif de répondre à la demande des entraineur(e)s et des clubs qui doivent combler des besoins spécifiques. Que ce soit dans le développement des compétences spécifiques à la natation, des compétences inter et intra personnelles des entraineur(e)s ou au bon déroulement des clubs, il n'y a pas de limite sur les sujets à combler. L'entraineur(e) doit être membre en règle de la FNQ, embauché par un club membre de la FNQ, par la FNQ elle-même ou par un centre national d'entrainement.

- Étape 1 : Identification des besoins avec le Conseiller au développement des entraineur(e)s de la FNQ
- Étape 2 : Mise en relation avec l'accompagnateur
- Étape 3 : Différentes formules possibles
    - Rencontres visio-conférence uniquement
    - Visite des accompagnateurs(trices) dans les clubs
    - Visite des participant(e)s dans un ou plus d'un autre club. (L'objectif est d'aller explorer différentes philosophies d'un même thème).

INFORMATIONS FINANCIÈRES :

- Couverts par la FNQ :
    - Honoraire des accompagnateurs(trices) / Mentor(e)s
    - Frais de déplacement des accompagnateurs(trices) / Mentor(e)s
- Couverts par les entraineur(e)s / Clubs bénéficiaires du programme:
    - Frais hébergement si les accompagnateurs(trices) / Mentor(e)s doivent dormir à l'extérieur de leur domicile.
    - Dans le cas où l'accompagnement est basé sur la visite d'autres clubs, les entraineur(e)s devront assumer leur frais de déplacement et d'hébergement.

COMMENT POSTULER

- En remplissant le formulaire Inscription Accompagnement de besoin spécifique à n'importe quel moment de l'année.
- Les candidatures seront étudiées par le Conseiller au Développement des Entraineur(e)s et les projets les plus intéressants seront retenus.

MENTORAT PROVINCIAL (ACCOMPAGNEMENT ANNUEL)

BÉNÉFICIAIRES : Entraineur(e)s / clubs qui encadrent minimalement des athlètes identifiés de Niveau Espoir. Peut aller jusqu'à 3 entraineur(e)s / club par année.

RÉSUMÉ : Une opportunité de mentorat / accompagnement complète, s'étalant sur une saison entière.

DÉTAILS :

L'accompagnement provincial est une expérience commune entre :

- L'entraineur(e) mentoré(e), qui s'inscrit dans une démarche d'apprentissage
- L'entraineur(e) doit être membre en règle de la FNQ, embauché par un club membre de la FNQ, par la FNQ elle-même ou par un centre national d'entrainement.
- Le mentor, qui sera dédié durant la saison complète et se déplacera à plusieurs reprises chez le mentoré (en entrainement ou en compétition)
- Le Conseiller au développement des entraineurs, qui s'assure du déroulement optimal de l'expérience.

L'accompagnement Provincial se répartit en une multitude de services offerts :

- Rencontre avec le Conseiller au développement des entraineur(e)s pour identifier les besoins et planifier les apprentissages.
- Les participant(e)s seront jumelé(e)s à un(e) accompagnateur(trice)
- Quelques visites du mentor dans l'environnement du participant (Entrainement et/ou compétition)
- Une rencontre en visio-conférence toute les 3-4 semaines (Selon l'horaire) - total de 12 rencontres.
- Possibilité d'avoir réponse à ses questions régulièrement
- Fournir un bref rapport de ses apprentissages à la fin de la saison.

* Possibilité de participer à une communauté de partage si d'autres participants choisissent les mêmes champs d'intérêt.

COMMENT POSTULER

- En remplissant le formulaire Inscription Mentorat Provincial à n'importe quel moment de l'année.
- Les candidatures seront étudiées par le Conseiller au Développement des Entraineur(e)s et les projets les plus intéressants seront retenus.

INFORMATIONS FINANCIÈRES :

- Couverts par la FNQ :
  - Honoraire des accompagnateurs(trices) / Mentor(e)s
- Couverts par les entraineur(e)s / Clubs bénéficiaires :
  - Frais de déplacement des accompagnateurs(trices) / mentor(e)s
  - Frais hébergement si les accompagnateurs(trices) / mentor(e)s doivent dormir à l'extérieur de leur domicile.
  - Dans le cas où l'accompagnement est basé sur la visite d'autres clubs, les entraineur(e)s devront assumer leur frais de déplacement et d'hébergement.

BOURSE D'EXPLORATION

BÉNÉFICIAIRES : Un(e) entraineur(e) récipiendaire par année.

RÉSUMÉ : Un soutien financier ayant pour objectif de favoriser la découverte de nouvelles compétences et qui est destiné à des entraineur(e)s compétitifs(ives), minimalement expérimentés, ambitieux(euses) et ouvert(e)s d'esprit.

DÉTAILS :

Éligibilité de l'entraineur(e) :

- Être membre en règle de la FNQ, embauché par un club membre de la FNQ, par la FNQ elle-même ou par un centre national d'entrainement.
- Être actif dans un club avec des athlètes affiliés ''compétitif''
- Être minimalement formé PNCE 301
- Avoir un minimum de 5 ans d'expérience avec des athlètes de niveau national et plus.
- Faire preuve d'ambition et d'ouverture d'esprit

Déroulement

La bourse servira à couvrir les frais pour aller observer un autre programme original, novateur, à l'extérieur du Québec.

L'expérience doit se faire dans une perspective d'ouverture d'esprit, de curiosité scientifique, c'est-à-dire que l'entraineur(e) devrait remplir les critères suivants :

- Se questionner sur sa philosophie, sur les méthodes courantes
- Être en mesure d'être confronté à de nouvelles idées
- Être capable d'expérimenter de nouvelles choses
- Être en mesure d'associer différentes théories

Un plan d'apprentissage devra établi avec le Conseiller au développement des entraineurs de la FNQ, et un suivi sur une base régulière devra être fait.

Un rapport final devra également être fourni par l'entraineur(e) récipiendaire.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

- Le montant maximal de la bourse d'exploration est de 2500$
    - Remboursement de dépenses pour une visite à l'extérieur de la province
    - Rémunération de spécialiste
    - Autre dépense approuvée par le Conseiller au Développement des Entraineurs
- La bourse doit être préférablement utilisée durant la saison 2023-2024

COMMENT POSTULER

- En remplissant le formulaire Inscription Bourse d'exploration à n'importe quel moment de l'année.
- Les candidatures seront étudiées par le Conseiller au Développement des Entraineur(e)s et les projets les plus intéressants seront retenus.

POUR INFORMATION

Pour les entraineur(e)s :

NICOLAS ZAZZERI

Directeur technique

Tél. : 514 252-3200, poste 3832

Courriel : nzazzeri@fnq.ca

Pour les athlètes et parents :

VÉRONIQUE MC CRAE

Coordonnatrice programmes de performance

Tél. : 514 252-3200, poste 3555

Courriel : vmccrae@fnq.ca

@FEDNATATIONQC

FNQ_NATATION

www.fnq.ca